



GLORIA RODRIGUEZ ZULETA

VIVRE EN
HARMONIE
AVEC LA
NATURE

VISION DU CADRE MONDIAL DE LA
BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL

Vivre en harmonie avec la Nature

Vision du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

« D'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains ».

©Gloria Rodríguez Zuleta

C'est interdit les copies ou reproduction destinées à une utilisation collective: Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle sans le consentement de l'auteur est illicite:

Dépôt Légal 2024

Bibliothèque et Archives Canada (LAC)

ISBN 13: 978-2-9818423-8-1

Photo couverture Spirit Island Jasper National Park AB
Canada ©Glowing Earth

Vivre en harmonie avec la Nature

Écoutons les oiseaux gazouiller à l'aube

Respirons de l'air frais

Admirons les couleurs des fleurs

Savourons les fruits, les légumes et

aliments sains

Buvons de l'eau cristalline

Apprenons

Travaillons

Prenons soin des êtres vivants qui vous entourent

Contemplons le coucher du soleil

Suivons le mouvement des planètes et des étoiles la nuit

Soyons conscient du bonheur et de la paix

nous le méritons tous

Gloria Rodríguez Zuleta 2023

Chère Gloria :

En parcourant les pages de votre livre, mon cœur revient aux premières années de notre amitié autour de la mer, aux discussions, aux rêves, aux pensées d'un océan soigné et sain pour tous. C'est tellement bon de voir qu'aucun de vos mots n'a été perdu, l'esprit est toujours là malgré les menaces que l'humanité fait peser sur notre planète. Votre livre nous rappelle les messages des citoyens et les efforts conjoints au cours du siècle dernier pour répondre à l'urgence de protéger la nature. Tant que nous aurons des gens, comme vous, capables d'élever la voix et de rappeler au monde le fantasme de la nature, il y aura de l'espoir.

- Francisco A. Arias-Isaza

Dans ce livre, Gloria nous a emmenés dans un voyage fascinant à travers l'histoire de l'humanité et de sa nature. Cela nous a montré combien la nature et sa biodiversité ont apporté et continuent d'apporter à ses défenseurs et à ses assaillants au fil des millénaires, et à quel point nous avons peu fait pour vivre en harmonie avec elle pour notre développement durable. Elle nous a rappelé que vivre en harmonie avec la nature en valorisant, en conservant, en restaurant et en utilisant judicieusement la biodiversité est la responsabilité de chacun

Hamdallah Zedan

Préface

Je souligne l'enthousiasme, la persévérance et le courage de l'auteur Mme Gloria Rodríguez Zuleta qui, avec cet ouvrage, nous permet de mieux comprendre les efforts individuels et collectifs déployés tout au long de l'histoire récente de l'humanité pour améliorer notre compréhension de la nature et de ses écosystèmes, protéger leur vie et contribuer à un développement durable et harmonieux.

Cet ouvrage décrit les actions d'individus très motivés qui ont écrit des articles et des livres scientifiques, fondé des associations et mené, par leurs efforts, à la ratification de nombreux accords internationaux.

Nous pouvons suivre l'histoire et l'interaction des grands sommets mondiaux pour soutenir ces accords et fixer des objectifs pour la protection des écosystèmes terrestres et océaniques, pour la préservation de la diversité des espèces et pour l'atténuation du changement climatique. De nombreuses références sur des sites Internet complètent plus en détail cet aperçu.

En conclusion, l'auteur suggère de nombreuses pistes et actions pour améliorer individuellement notre contribution au bien-être de notre environnement. L'auteur nous invite à accroître nos connaissances et notre lien avec la nature et à nous émerveiller devant sa beauté, sa diversité et son ingéniosité. De cette façon, nous serons plus motivés à le protéger et à prendre des mesures qui offrent un meilleur environnement durable aux générations futures.

Michel Besner

Indice

Prologue	
Préface	
Introduction	
Personnes passionnées	1
Premiers accords pour protéger la biodiversité	14
Première Conférence sur l'Environnement Humain	20
Protection de la vie marine	23
Sommets pour le développement et la conservation	37
Conservation de la diversité biologique	48
Changement Climatique	72
Conclusion	96
Acronymes	102
Glossaire	106
Suggestions de lectures complémentaires	110
Reconnaissance	120
Crédits photos	121

Introduction

La Terre s'est formée il y a 4,6 milliards d'années. Les premiers organismes unicellulaires sont apparus dans l'océan à l'époque précambrienne, il y a 3,6 milliards d'années. Depuis, différents types de plantes et d'animaux sont présents sur la planète. L'Homo sapiens est apparu avant la dernière période glaciaire, il y a environ 100 000 ans.

À mesure que le nombre d'humains augmentait, ils se déplaçaient sur la planète. Les scientifiques, archéologues, anthropologues et paléontologues ont tenté d'établir des tendances sur des millions d'années en interprétant des objets en pierre, des données géologiques et des ossements d'animaux:



L'émerveillement des artistes de l'ère glaciaire dans les galeries d'art préhistoriques présente des scènes évocatrices de bisons, de buffles, de cerfs et de chevaux alors qu'ils observaient la beauté de la faune dont ils dépendaient pour leur survie. Leur art éloquent conservé sur les murs et plafonds bruts des anciennes grottes de Lascaux et d'Altamira nous donne un indice sur la profondeur de ses sentiments pour le monde naturel.

Vers 8000 avant JC certains chasseurs-cueilleurs ont commencé à établir des colonies et à construire des abris. « À l'aide de petites lames de pierre et d'outils de broyage, ils collectaient et transformaient des plantes sauvages et travaillaient l'argile pour fabriquer des récipients, dont beaucoup étaient artistiquement décorés. Même s'ils dépendaient encore de la chasse pour une grande partie de leur approvisionnement alimentaire, ils ont rapidement commencé à cultiver de vastes superficies de céréales. Depuis, la Terre Mère s'est transformée.

Les êtres humains ont toujours dépendu de ce que la nature leur a continuellement offert pour se nourrir, se loger, se vêtir et se soigner.

Des montagnes aux océans, en passant par les lacs et les rivières, dans les déserts et les forêts, les peuples autochtones et les communautés locales ont utilisé leurs savoirs traditionnels pour vivre en harmonie au milieu de la nature.

Depuis l'aube de l'agriculture il y a 10 000 ans jusqu'à la révolution industrielle, le monde a radicalement changé.

- Plus de 44 000 espèces sont menacées
- La moitié de la population mondiale vit désormais en ville
- Le développement dégrade l'environnement
- D'ici 2030, 575 millions de personnes pourraient encore vivre dans l'extrême pauvreté
- La température mondiale est désormais de plus de 1,2°Celsius plus élevée qu'à l'époque préindustrielle
- Les incendies de forêt et les sécheresses se multiplient tandis que les inondations se multiplient
- Les ouragans devraient être plus intenses au cours du prochain siècle
- Le dioxyde de carbone et d'autres émissions de gaz à effet de serre ont fait monter les températures, encore plus aux pôles.

- Plus d'un tiers des glaciers restants de la planète fondront avant 2100
- 95 % de la glace la plus ancienne et la plus épaisse de l'Arctique a déjà disparu



Comment pouvons-nous sauver des vies sur la planète pour nos enfants et les générations futures et aborder une nouvelle ère dans laquelle « développement » et « environnement » vont de pair ?

Des passionnés, des scientifiques, des économistes, des dirigeants mondiaux, des peuples autochtones, des communautés locales et des jeunes nous ont sensibilisé aux situations complexes qui affectent notre survie.

Des accords historiques ont été signés entre les nations. Au cours de ce millénaire, des efforts importants ont été déployés pour protéger la vie sur Terre. Quatre défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés :

- Développement durable
- Conservation et protection de la biodiversité
- Des océans propres, sains et productifs

- Changement climatique

L'objectif de cette publication est de présenter, dans un langage simple et capable de toucher l'esprit et le cœur de toutes les personnes âgées de 8 à 88 ans, les événements importants, les rencontres et les messages de passionnés, de gouvernements et d'organisations.

Cette publication est divisée en 7 chapitres suivants : 1. Des gens passionnés, 2. Premiers accords pour protéger la vie, 3. Première Conférence mondiale sur l'environnement, 4. Protection de la vie marine, 5. Sommets pour le développement et la conservation, 6. Conservation de la diversité biologique, 7. Changement climatique.

Étudier, apprendre, comprendre et, surtout, mettre en pratique. tout ce qui précède nous donnera la capacité de protéger la nature et de vivre en harmonie avec notre Terre Mère.

Gloria Rodríguez Zuleta

1

Personnes passionnées



1922 Londres protégeant les oiseaux

À midi, un jour d'été, le 20 juin 1922, un groupe d'écologistes visionnaires préoccupés par le sort des oiseaux du monde se sont réunis au domicile londonien du chancelier de l'Échiquier, Sir Robert Horne, alors député de Glasgow. Étaient présents : le Dr T. Gilbert Pearson, co-fondateur et président de la National Association of Audubon Societies (maintenant National Audubon aux États-Unis) ; Frank E. Lemon, secrétaire honoraire de la Royal Society for the Protection of Birds (aujourd'hui BirdLife au Royaume-Uni) ; Jean Delacour, président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (aujourd'hui BirdLife en France) ; et P.G. Van Tienhoven et Dr A. Burdet des Pays-Bas.

Unis par leur passion pour les oiseaux, le groupe a décidé qu'une action internationale coordonnée était la réponse aux diverses menaces auxquelles les oiseaux sont confrontés. Ils

fondent le Conseil International pour la Protection des Oiseaux (ICBP)

Comme l'écrit la Déclaration de principes de l'ICBP de 1922 : « grâce à une action unie, nous devrions être en mesure de réaliser plus que les organisations travaillant individuellement dans la lutte contre les dangers qui pèsent sur les oiseaux. » Leurs premières préoccupations étaient: la protection des oiseaux migrateurs, l'identification et la protection des zones où les oiseaux se rassemblent en grand nombre et des sites les plus importants pour les oiseaux menacés. En 1993, (ICBP) a changé son nom pour BirdLife International.



Aujourd'hui, BirdLife International est une famille mondiale de plus de 117 partenaires nationaux couvrant tous les continents, paysages et paysages marins de la planète. Son réseau de plus de 2 millions d'ornithologues amateurs, de scientifiques et de bénévoles locaux aide BirdLife à suivre, analyser, conserver et comprendre toutes les espèces d'oiseaux du monde. Ils comptent plus de 13 millions de membres individuels et de sympathisants, réunissant plus de 100 organisations de conservation de la nature du monde entier.

1948 Union International pour la conservation de la nature UICN



Un jour d'automne, le 5 octobre 1948, 26 ans après la création du Conseil international pour la protection des oiseaux (ICBP), à la suite d'une conférence internationale à Fontainebleau, en France, l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN) est fondée: En 1956, l'organisation change son nom pour devenir l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il s'agissait de la première union environnementale mondiale, rassemblant les gouvernements et la société civile dans le but commun de protéger la nature. Son objectif était de favoriser la coopération internationale et de fournir des connaissances et des outils scientifiques pour guider la conservation.



Au cours de sa première décennie, l'objectif principal de l'IUCN était d'examiner l'impact des activités humaines sur la nature. Ils ont souligné les effets nocifs des pesticides et encouragé le recours aux évaluations d'impact environnemental, qui sont depuis devenues la norme dans de nombreux secteurs et industries. <https://www.iucn.org/about-iucn>



En 1964, l'IUCN a établi la Liste rouge de l'IUCN des espèces menacées™, qui est depuis devenue la source de données la plus complète au monde sur le risque d'extinction mondial.

Dans les années qui ont suivi, l'IUCN a joué un rôle déterminant dans la création de conventions internationales clés, notamment la Convention de Ramsar sur les zones humides (1971), la Convention du patrimoine mondial (1972) et la Convention sur le commerce international des espèces

menacées (CITES) (1973).). Des résumés de celles-ci sont présentés dans le chapitre suivant.

Depuis la création de l'UICN, elles ont joué un rôle important dans les conférences pour la conservation de la nature. En 1999, alors que les questions environnementales continuaient de gagner en importance sur la scène internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé à l'UICN le statut d'observateur officiel. Plus tard, dans les années 2000, l'UICN a été pionnière en matière de solutions fondées sur la nature : des actions pour conserver la nature qui répondent également aux défis mondiaux tels que la sécurité alimentaire et hydrique, le changement climatique et la pauvreté.

Aujourd'hui, avec l'expérience et la portée de plus de 1 400 organisations membres et de plus de 18 000 experts internationaux, l'UICN est le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié au monde. L'UICN défend les solutions fondées sur la nature comme étant essentielles à la mise en œuvre d'accords internationaux tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

The Nature Conservancy



The Nature Conservancy est une organisation mondiale à but non lucratif qui œuvre pour créer un monde où les humains et la nature peuvent prospérer.

Fondée aux États-Unis grâce à une action populaire en 1951, The Nature Conservancy (TNC) est devenue l'une des organisations environnementales les plus efficaces et les plus vastes au monde.

Leurs objectifs pour 2030 sont :

Lutter contre le changement climatique
Protéger les océans, les terres et l'eau douce
Fournir de la nourriture et de l'eau

Grâce à plus d'un million de membres et aux efforts dévoués de leur personnel diversifié et de plus de 400 scientifiques, ils ont un impact sur la conservation dans 79 pays et territoires (37 par impact direct sur la conservation et 42 par l'intermédiaire de partenaires) <https://www.nature.org/en-us/about-us/who-we-are/>

Collecte de fonds pour la conservation. WWF 1961



© worldwildlife.org

En avril 1961, Victor Stolan a mis en garde contre la destruction de l'habitat et de la faune sauvage en Afrique de l'Est et a souligné le besoin urgent d'une organisation internationale pour collecter des fonds pour la conservation. L'idée a ensuite été partagée avec Max Nicholson, directeur général de l'agence gouvernementale britannique Nature Conservancy, qui a accepté le défi avec enthousiasme.

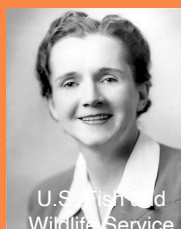
Nicholson était motivé en partie par les difficultés financières auxquelles était confrontée l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et estimait qu'une nouvelle initiative de collecte de fonds pourrait aider l'UICN et d'autres groupes de conservation à mener à bien leur mission. En avril 1961, il rédigea un plan qui constitua la base de la création du WWF, qui fut ensuite approuvé par le conseil exécutif de l'UICN dans un document connu sous le nom de Manifeste de Morges.

En 1980, l'UICN, le PNUE et le WWF ont publié la Stratégie mondiale de la conservation, un document fondateur qui soulignait l'interdépendance de la conservation et du développement et qui fut le premier à inventer le terme « développement durable ». Ces documents constituent depuis lors la base des efforts de conservation et, avec la Stratégie mondiale de la diversité (publiée en 1992 par le PNUE, l'UICN et le WRI), jettent les bases de la Convention sur la diversité biologique, un traité mondial pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique développé avec le soutien de la PNU.

11 millions de militants à travers le monde qui s'exprime pour protéger la diversité de la vie sur Terre. Le fonds Russell E. Train Education for Nature du WWF a reçu plus de 2 800 subventions pour soutenir davantage de leaders de la conservation dans le monde.

En 2022, le WWF est la principale organisation mondiale de conservation et le Fonds mondial pour la nature travaillant dans près de 100 pays pour répondre aux problèmes les plus urgents à l'intersection de la nature, des populations et du climat. Ils collaborent avec les communautés locales pour conserver les ressources naturelles dont nous dépendons tous et construire un avenir où les gens et la nature prospèrent <https://www.worldwildlife.org/>

1962 Rachel Carson: “Printemps silencieux”



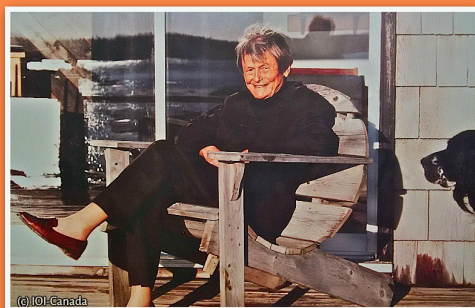
Rachel a commencé sa carrière en tant que biologiste aquatique au Bureau américain des pêches et est devenue écrivaine à plein temps sur la nature dans les années 1950.

Ses livres à succès: La mer autour de nous, Le bord de la mer, Sous le vent marin, explorent toute la vie océanique, des côtes jusqu'aux profondeurs. Elle s'est ensuite tournée vers la conservation, en particulier certains problèmes qu'elle pensait être causés par les pesticides synthétiques. Le résultat fut le livre "Silent Spring" (1962), qui souleva des préoccupations environnementales et déclencha un changement dans la politique nationale en matière de pesticides, conduisant à une interdiction nationale du DDT et d'autres pesticides. Cela a également inspiré un mouvement environnemental populaire qui a conduit à la création de l'Agence américaine de protection de l'environnement.

En 1965, le Conseil Rachel Carson a été fondé en tant qu'organisation environnementale nationale conçue par Rachel Carson pour poursuivre son travail après sa mort. Ils promeuvent l'éthique écologique de Carson qui combine une recherche scientifique et en santé puissante et crédible avec un sentiment d'émerveillement, d'imagination, de créativité et de sentiment pour la beauté et la générosité du monde qui nous entoure et dont nous faisons partie, dans le but de construire un avenir plus durable, juste et pacifique.

Rachel Carson a reçu à titre posthume la Médaille présidentielle de la liberté des mains du président Jimmy Carter.

"La Mère des Océans" Elisabeth Mann Borgese



Connue dans le monde entier comme « La Mère des Océans », Elisabeth Mann Borgese a consacré toute sa vie à comprendre les enjeux océaniques, à élaborer une constitution pour les océans et à considérer les océans comme un « grand laboratoire pour l'élaboration d'un nouvel ordre international fondé sur de nouvelles formes de coopération et d'organisation internationales, sur une nouvelle théorie économique, sur une nouvelle philosophie. <https://www.ioinst.org/elisabeth-mann-borgese/>

Elle fut une militante passionnée aux côtés de son ami Arvid Pardo, ambassadeur de la petite île de Malte, qui prononça en 1967 son célèbre discours sur les océans devant les Nations Unies : « les océans et les fonds marins du monde devraient devenir le patrimoine commun de l'humanité, et, dans l'intérêt des générations présentes et futures, devrait être encouragée et administrée exclusivement à des fins pacifiques.

Elisabeth était une membre active du Club de Rome, de l'Académie mondiale des arts et des sciences et membre associée de l'Académie du tiers monde. Elle a été consultante auprès du PNUE, de l'UNESCO, de l'ONUDI et de la Banque mondiale et son travail a été reconnu par plusieurs distinctions prestigieuses. Le professeur Elisabeth Mann Borgese est l'auteur de plus d'une douzaine d'ouvrages et de nombreux articles de recherche et éditoriaux, et a reçu plusieurs doctorats honorifiques. En tant que chercheuse principale au Center for Démocratique Institutions de Santa Barbara, en Californie, elle a lancé son projet océanique qui a conduit à la création de la série de conférences “Pacem in Maribus” avec le PIM I en 1970 et à la fondation de l'Institut international de l'océan en 1972. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.2307/3984034>



L'IOI bénéficie du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et du statut consultatif auprès de certaines agences spécialisées des Nations Unies, et œuvre pour défendre et élargir le principe du patrimoine commun tel que défini dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. <https://www.ioinst.org/>

La mission de l'IOI est d'assurer la durabilité des océans en tant que « source de vie » et de défendre et d'élargir le principe du patrimoine commun de l'humanité consacré dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Un soutien financier majeur à l'IOI et à ses programmes mondiaux provient de la Fondation pour les sciences et la recherche océaniques (OSRF).

En 2022, pour célébrer ses cinquante premiers ans, l'IOI a lancé l'IOI Ocean Academy, qui vise à fournir des connaissances sur l'océan à des personnes de tous horizons et de tous intérêts grâce à des cours en ligne courts et ciblés. L'IOI comptait près de 2 000 anciens élèves de l'IOI dans le monde et une présence active de l'IOI dans près de 40 pays et régions. IOI propose chaque année un Master en gouvernance des océans et un portefeuille mondial de cours de formation en collaboration avec des universités et des centres d'apprentissage reconnus. Il joue un rôle de premier plan dans la promotion de la connaissance des océans grâce à des partenariats avec des publications scientifiques mondiales (la World Ocean Review Series).

Greenpeace

The logo for Greenpeace, featuring the word "GREENPEACE" in a bold, green, sans-serif font. The text is contained within a white rectangular box with a thin black border.

L'aventure de Greenpeace a commencé en 1972, aux petites heures d'un matin de septembre. Le plan de la première équipe de Greenpeace était de faire naviguer un bateau de pêche branlant vers l'océan Arctique pour arrêter un essai nucléaire du gouvernement américain. Ce serait, selon les

mots du cofondateur de Greenpeace, Irving Stowe, « un voyage à travers la vie et la paix ».

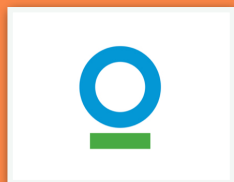
« Nous voulons vivre sur une planète saine et paisible. Une planète où les forêts fleurissent, les océans regorgent de vie et où des animaux autrefois menacés errent en toute sécurité. Où notre qualité de vie se mesure dans les relations, pas dans les choses. Où notre nourriture est délicieuse, nutritive et cultivée avec amour. Où l'air que nous respirons est frais et clair. Où notre énergie est aussi propre qu'un ruisseau de montagne. Où chacun bénéficie de la sécurité, de la dignité et de la joie que nous méritons tous.

Tout est possible. "Nous ne pouvons pas y parvenir seuls, mais n'ayez aucun doute : nous pouvons le faire ensemble ».

<https://www.greenpeace.org/international/explore/about/about-us/>

Aujourd'hui, Greenpeace compte plus de trois millions et demi de membres et compte des partisans, des partenaires et des alliés dans plus de 55 pays.

Conservation International



Depuis 1987, Conservation International s'efforce de mettre en évidence et de garantir les avantages essentiels que la nature offre à l'humanité en agissant de manière à :

- Stabiliser notre climat en protégeant et en restaurant la nature
- Doubler la protection des océans
- Développer les économies respectueuses de la nature

En combinant le travail de terrain avec des innovations scientifiques, politiques et financières, Conservation International a contribué à protéger plus de 6 millions de kilomètres carrés (2,3 millions de miles carrés) de terres et de mers dans plus de 70 pays. Avec des bureaux dans plus de deux douzaines de pays et un réseau mondial de milliers de partenaires, sa portée est véritablement mondiale.

La gardienne du climat Christiana Figueres



Mme Christiana Figueres est une leader internationalement reconnue dans le domaine du changement climatique mondial. Elle a été secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) 2010-2016. Elle a dirigé avec succès les Conférences des Participants à Cancún 2010, Durban 2011, Doha 2012, Varsovie 2013 et Lima 2014, et a culminé ses efforts dans l'historique Accord de Paris de 2015. Avec les hôtes français, ils se sont assurés que les principaux obstacles à la négociation soient résolus avant le début de l'accord.

Mme Figueres a reçu une reconnaissance notable de la part des gouvernements, de la société civile, de la presse et des magazines. En 2015, Christiana a été nommée gardienne du climat en 365 jours : Nature's 10.

<https://www.nature.com/articles/528459a>.

Après leur mission infatigable à l'ONU, Christiana et Tom Rivett-Carnac ont cofondé Global Optimism, une organisation axée sur la réalisation de changements environnementaux et sociaux. Depuis 2019, ils co-animent avec Paul Dickinson le

podcast *Outrage + Optimism*, où ils explorent chaque jeudi les histoires qui se cachent derrière les gros titres sur le changement climatique, s'adressant aux acteurs du changement qui transforment les défis en opportunités. En 2020, Christiana Figueres et Tom Rivett-Carnac ont publié *The Future We Choose: Surviving the Climate Crisis*.

Ils travaillent tous deux en étroite collaboration avec des militants clés soutenant les efforts visant à atténuer les conséquences du changement climatique, notamment Greta Thunberg, Al Gore, Leonardo DiCaprio, Sa Sainteté le Dalaï Lama, James Goodall, David Attenborough et Robert Redford.

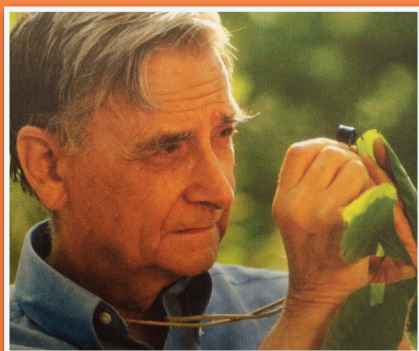
Le Darwin du 21e siècle Edward Osborne Wilson

Edward Osborne Wilson (1929-2021) est considéré comme l'un des naturalistes les plus importants de notre époque. Il a été le pionnier des efforts visant à préserver et à protéger la biodiversité de notre planète et a reçu plus de 150 prix internationaux, dont le prix Pulitzer pour ses livres *Sur la nature humaine* et *les fourmis*.

En septembre 1986, E.O. Wilson a prononcé le discours d'ouverture lors de la réunion clé du Forum national sur la biodiversité à Washington, D.C. Des centaines de personnes ont assisté à l'événement et des milliers d'autres l'ont écouté par téléconférence. Les médias internationaux ont introduit le terme « biodiversité » dans le vocabulaire collectif. Partout, les gens ont commencé à prendre conscience de la disparition accélérée des espèces et de leurs habitats.

Dans son discours, Wilson a souligné comment « la diversité biologique est irréversiblement perdue en raison de l'extinction causée par la destruction des habitats naturels ». Il a appelé à l'action et a déclaré que « nous sommes pris au piège d'une course. Nous devons nous hâter d'acquérir les connaissances sur lesquelles peut se fonder une politique judicieuse de conservation et de développement.

Wilson a parlé du besoin urgent d'une recherche et d'une compréhension plus larges de la vie sur notre planète afin de protéger les espèces clés et d'empêcher la destruction par inadvertance des écosystèmes qui nous soutiennent tous.



En 2016, E.O. Wilson a écrit “Half-Earth: Our Planet's Fight for Life”, dans le but de créer un objectif « atteint » pour que l'humanité s'unisse et travaille pour mettre fin à la menace d'extinction mondiale. Wilson a introduit les principes de la Demi-Terre, qui affirme que la situation à laquelle nous sommes confrontés est trop grande pour être résolue au coup par coup et propose une solution proportionnelle à l'ampleur du problème : consacrer entièrement la moitié de la surface de la Terre à la nature.

En 2021, E.O. Wilson est décédé, laissant un héritage d'action en fonction de la conservation qui inspirera à jamais le mouvement mondial visant à mettre fin à la menace d'extinction.

Texte tiré de, <https://eowilsonfoundation.org/about-us/>avec la permission d'E.O. Fondation Wilson pour la biodiversité. Photo gracieuseté de Beth Maynor Finch.

2

Premiers accords pour protéger la nature

1929 Convention internationale pour la protection des végétaux IPPC



Le concept de protection internationale des végétaux a vu le jour en 1881, lorsque cinq pays ont signé un accord pour contrôler la propagation du phylloxéra de la vigne, un puceron nord-américain introduit accidentellement en Europe vers 1865 et qui a ensuite dévasté une grande partie des régions viticoles européennes.

L'étape majeure suivante fut la Convention internationale pour la protection des plantes, signée à Rome en 1929, suivie en 1951 par l'adoption de la Convention internationale pour la protection des végétaux – la CIPV – par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

La CIPV est entrée en vigueur en avril 1952, remplaçant tous les accords internationaux antérieurs sur la protection des végétaux. Elle a été reconnue par le Cycle d'Uruguay de 1989 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce comme organisation normative pour l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (l'Accord SPS).

En 1992, le Secrétariat de la CIPV a été créé au siège de la FAO à Rome et a lancé son programme de normalisation internationale, qui a été adopté par la FAO l'année suivante

1931 Protection des baleines

En 1931, 26 pays, dont la Norvège, la Grande-Bretagne et les États-Unis, préoccupés par les effets de la chasse commerciale à la baleine, ont signé à Genève la Convention pour la réglementation de la chasse à la baleine, afin de prévenir l'extinction des baleines. L'Allemagne, le Japon et la Russie ont refusé de le signer.

Cinq ans plus tard, en 1936, l'Accord international pour la réglementation de la chasse à la baleine était signé à Londres. Cet accord fixait les saisons de chasse à la baleine dans l'Antarctique et interdisait aux baleiniers de chasser certaines espèces menacées. Une fois de plus, le Japon a refusé de respecter cet accord. Au cours de la saison baleinière suivante, 46 039 baleines ont été tuées en Antarctique.



© iwc.int

Les premiers accords ne fonctionnaient pas. Il fallait une institution puissante. La Commission baleinière internationale (CBI) a été créée en 1946 en tant qu'organisme mondial responsable de la gestion de la chasse à la baleine et de la conservation des baleines. La CBI a établi des quotas pour le nombre de baleines et les zones et périodes de l'année désignées pendant lesquelles les baleiniers pouvaient chasser. <https://science.howstuffworks.com/environmental/conservation/issues/whaling4.htm>

En 1982, la CBI a voté l'interdiction de la chasse commerciale à la baleine à partir de 1986. Huit ans après le début du moratoire, la CBI a créé le Sanctuaire des baleines de l'océan Austral - les eaux qui entourent l'Antarctique - où les baleines

ne peuvent pas être tuées. Cela n'a cependant pas empêché l'Islande, le Japon et la Norvège d'y chasser la baleine.

Aujourd'hui, la CBI compte 88 pays membres. Le travail de la Commission est divisé en cinq domaines principaux : la science, la conservation, la chasse à la baleine de subsistance autochtone, l'abattage des baleines et les questions de bien-être, les infractions et le comité des finances et de l'administration. Le Comité scientifique comprend environ 200 des plus grands scientifiques mondiaux sur les cétacés qui font rapport à la Commission chaque année. De nouvelles préoccupations en matière de conservation existent et le programme de travail de la CBI inclut désormais également les prises accessoires et les enchevêtrements, les collisions avec des navires, les bruits dans l'océan, la pollution et les débris, ainsi que l'observation durable des baleines <https://iwc.int/fr/>

1971 Ramsar Zones humides saines



En 1960, l'UICN a reçu et approuvé une proposition du Dr Luc Hoffmann appelant à un programme international sur la conservation et la gestion des marais, tourbières et autres zones humides. Une conférence en Camargue, en France, a été organisée et a réuni quelque 80 experts venus de 12 pays européens ainsi que d'Australie, du Canada, du Maroc et des États-Unis.

Après six années supplémentaires de conférences, de réunions techniques et de discussions en coulisses, c'est à Ramsar, en Iran, que la Convention sur les zones humides a

été signée en février 1971 par sept pays. Il s'agit de la plus ancienne convention internationale multilatérale de conservation et de la seule à traiter d'un seul type d'habitat ou d'écosystème de zones humides. Elle a été initialement signée par sept pays lorsqu'elle est entrée en vigueur le 21 décembre 1975.

Les zones humides comptent parmi les écosystèmes les plus diversifiés et les plus productifs. Ils fournissent des services essentiels et fournissent toute notre eau douce. Les zones humides sont indispensables pour les innombrables avantages ou services écosystémiques qu'elles fournissent à l'humanité, allant de l'approvisionnement en eau douce, en nourriture et en matériaux de construction, en passant par la biodiversité, jusqu'au contrôle des inondations, à la recharge des eaux souterraines et à l'atténuation du changement climatique.

En mars 2022, il y avait 172 parties contractantes et 2 437 sites désignés couvrant 254 691 993 hectares (629 357 620 acres). Le pays avec le plus de sites est le Royaume-Uni avec 170.

1972 Convention du patrimoine mondial



La Convention du patrimoine mondial concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel est née de la fusion de deux mouvements distincts: le premier axé sur la préservation des sites culturels et l'autre sur la conservation de la nature.

La caractéristique la plus significative de la Convention du patrimoine mondial de 1972 est qu'elle relie dans un seul document les concepts de conservation de la nature et de

préservation des biens culturels. La Convention reconnaît la manière dont les gens interagissent avec la nature et la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux.

1973 Commerce de la faune et de la flore sauvages, des animaux et des plantes CITES Washington



Dans les années 1960, l'information était largement répandue sur la menacée d'extinction de nombreuses espèces importantes, telles que le tigre et l'éléphant. De plus, il s'agissait d'un vaste commerce d'animaux et de plantes et de toute une gamme de produits sauvages qui en dérivent, notamment des produits alimentaires, des articles en cuir exotiques, des instruments de musique en bois, du bois, des bibelots touristiques et des médicaments.

Les niveaux d'exploitation de certaines espèces animales et végétales étaient si élevés qu'un accord entre les pays était nécessaire pour sauvegarder ces ressources pour l'avenir. C'est pourquoi, en 1963, les membres de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) se sont réunis pour le préparer. Dix ans plus tard, un texte de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction -CITES- a finalement été adopté lors d'une réunion des représentants de 80 pays à Washington, D.C., aux États-Unis d'Amérique, le 3 mars 1973, et le 1er juillet 1975, la CITES est entrée en vigueur.

La CITES protège actuellement environ 5 800 espèces d'animaux et 30 000 espèces de plantes

1979 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) Bonn



En 1979, alors que les baleines, les dauphins, les raies, les tortues et les requins nageaient dans l'océan, les éléphants traversaient la forêt et la savane à la recherche de nourriture et d'eau, les oiseaux survolaient les continents, tous en danger, un traité environnemental des Nations Unies, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a été signée à Bonn

Traité environnemental des Nations Unies, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) fournit une plate-forme mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats. Ce traité unique rassemble les gouvernements et les experts de la faune pour répondre aux besoins de conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires et de leurs habitats dans le monde entier. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1979, le nombre de ses membres n'a cessé de croître pour inclure 133 Participants d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud, d'Asie, d'Europe et d'Océanie. Il y a 657 espèces migratrices protégées:



200 Mammalia



385 Aves



10 Reptilia



Sturgeon



40 Shark & Ray



Monarch Butterfly

3

Première Conférence sur l'Environnement Humain Stockholm



La première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain s'est tenue du 5 au 16 juin 1972 à Stockholm, en Suède.

La Conférence a réuni 1 200 délégués officiels de 113 pays, ainsi que des membres des agences spécialisées des Nations Unies. Les documents de la Conférence étaient fondés sur un grand nombre de documents reçus des gouvernements ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, notamment 86 rapports nationaux sur les problèmes environnementaux.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été créé et la Journée mondiale de l'environnement a été instaurée.

Lors de la conférence deux documents furent adoptés:

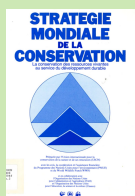
La Déclaration de Stockholm

La Déclaration de Stockholm, qui contenait 26 principes, a placé les questions environnementales au premier plan des préoccupations internationales. Elle a marqué le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement sur le lien entre la croissance économique, la pollution de l'air, de l'eau et des océans et le bien-être des populations du monde entier.

Le plan d'action

Le Plan d'action contenait 109 recommandations pour le Programme d'évaluation environnementale mondiale, y compris des activités menées aux niveaux national et international.

Dans les années qui ont suivi la Déclaration et le Plan d'action de Stockholm, plusieurs défis environnementaux mondiaux n'ont pas été correctement relevés



En 1980, l'UICN, le PNUE et le WWF ont publié la Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable qui a contribué à définir le concept de « développement durable ».

<https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/wcs-004.pdf>



©Teigens Fotoatelier Norsk Teknisk Museum

En 1983, le secrétaire général des Nations Unies a demandé à Gro Harlem Brundtland, alors présidente de la Norvège, de diriger la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, chargée d'identifier les obstacles qui entravent les nations du monde dans leur quête d'un développement durable et d'élaborer et recommander des solutions. Après quatre années de recherche, la Commission a publié « Notre avenir à tous », également connu sous le nom de « Rapport Brundtland », et a conclu que le développement économique devait être moins destructeur sur le plan écologique. Il a déclaré que " l'humanité a la capacité de rendre le développement durable, de garantir qu'il réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".<http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>



Le rapport Brundtland a appelé les Nations Unies à établir le Programme d'action des Nations Unies sur le développement durable pour mettre en œuvre les directives décrites dans le rapport. La publication de Notre avenir à tous en octobre 1987 par les Nations Unies et les travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement ont jeté les bases du Sommet de Rio, qui s'est ensuite tenu à Rio de Janeiro en 1992.

4 Protection de la vie marine

1608 « Liberté des mers »

La « liberté des mers », proposée par le juriste néerlandais Hugo Grotius en 1608, défendue par l'universitaire anglais John Selden en 1635, a été pendant des siècles le droit douanier de l'océan.



Les voiliers chassaient les baleines... Les Basques venaient d'Europe au Canada pour approvisionner en morue leurs bateaux de pêche. Les puissances maritimes faisaient du commerce de l'Afrique vers l'Amérique et de retour vers l'Europe.

Les États côtiers ne pouvaient protéger que 3 milles de la côte atteinte par les canons.

Au cours du XXe siècle, la juridiction, la conservation et la protection de la vie marine ont commencé .

En 1945, le président Harry S. Truman a étendu unilatéralement la juridiction des États-Unis sur toutes les ressources naturelles de son plateau continental.



©commons.wikimedia.orgFile:Equal_Earth projection
Adapté por Gloria Rodríguez Zuleta

En 1946, l'Argentine revendique son plateau continental et la mer épicontinentale qui le surplombe. Le Chili et le Pérou en 1947, et l'Équateur en 1950, ont affirmé leurs droits souverains sur une zone de 200 milles, dans l'espoir de limiter l'accès des flottes de pêche hauturière et de contrôler l'épuisement des stocks de poissons dans leurs mers adjacentes.

L'Égypte, l'Éthiopie, l'Arabie saoudite, la Libye, le Venezuela et certains pays d'Europe de l'Est revendiquaient une mer territoriale de 12 milles. L'Indonésie revendiquait le droit de dominer les eaux séparant ses 13 000 îles. Les Philippines ont fait de même.

1958 Première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

La communauté internationale a poursuivi ses études et ses réunions jusqu'en 1958, lorsque la première conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS I) s'est tenue à Genève.

Du 24 février au 27 avril 1958, 86 États ont examiné les aspects techniques, biologiques, économiques et politiques du

droit de la mer et ont codifié les résultats dans une convention ou un traité international.

Quatre conventions internationales différentes ont été adoptées :

- 1) mer territoriale et zone contiguë
- 2) haute mer
- 3) pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer
- 4) plateau continental

En 1960, une deuxième conférence s'est tenue à Genève pour examiner des questions qui n'avaient pas été convenues lors de la Conférence de 1958.

Dans les années suivantes, les scientifiques, les diplomates et les organisations liées à l'Océan ont poursuivi leurs propositions.

Les grands bateaux de pêche naviguaient sur les océans loin de leurs côtes natales, restant loin des ports pendant des mois. Les populations de poissons ont commencé à montrer des signes d'épuisement. Les navires et les pétroliers transportaient des cargaisons nocives qui polluaient et menaçaient toutes les formes de vie océanique.

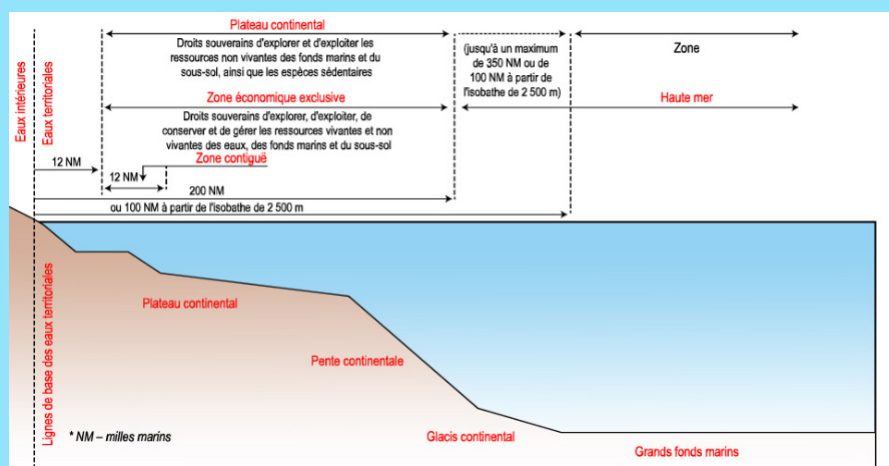
1982 CNUDM Montego Bay

En raison de la complexité des questions liées à l'océan, une troisième conférence a été convoquée à New York en 1973. Scientifiques, universitaires et dirigeants mondiaux ont travaillé sans relâche au cours de 11 sessions l'année suivante pour proposer un traité plus complexe incluant les juridictions, les ressources halieutiques, ressources naturelles

minérales, sciences marines, technologie et protection de l'environnement de la vie dans l'océan.

Les réunions et les rapports se sont poursuivis jusqu'à une conférence finale à Montego Bay, en Jamaïque. Finalement, le 10 décembre 1982, 117 États signaient la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). La Convention est entrée en vigueur en 1994.

Voici quelques-unes des principales caractéristiques de la Convention :

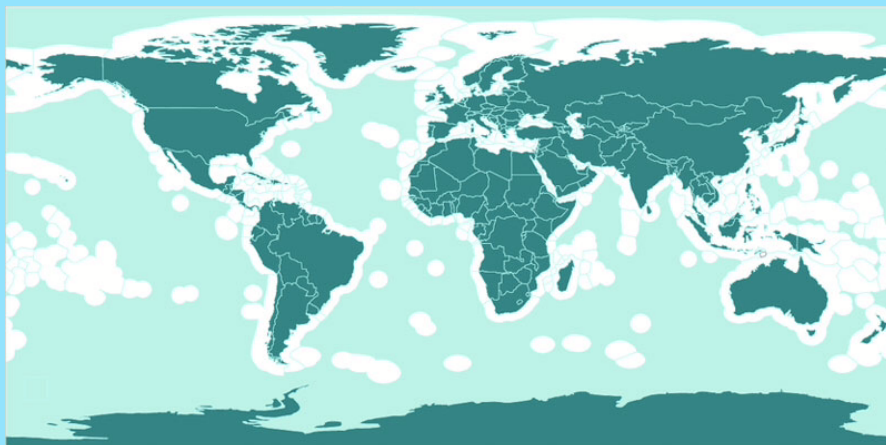


<https://www.dfo-mpo.gc.ca/science/hydrography-hydrographie/UNCLOS/index-fra.html>

1) Les États côtiers ont des droits souverains dans une zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles marins en ce qui concerne les ressources naturelles et certaines activités économiques, et exercent leur juridiction sur la recherche scientifique marine et la protection de l'environnement.

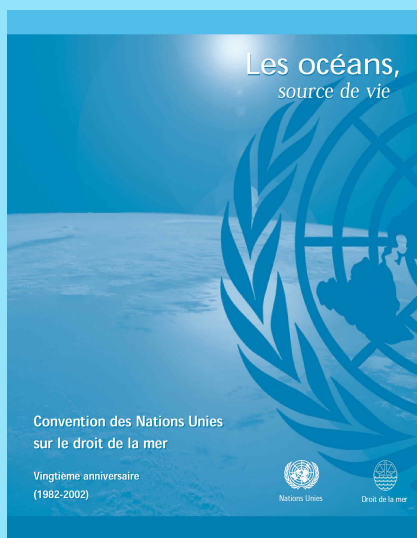
2) Les États côtiers ont des droits souverains sur le plateau continental (la zone nationale des fonds marins) pour l'explorer et l'exploiter ; la plateforme peut s'étendre à au moins 200 milles marins du rivage, et plus dans des circonstances spécifiques.

3) Les États formés d'archipels ont la souveraineté sur un espace maritime délimité par des lignes droites tracées entre les points les plus extérieurs des îles.



©oceanexplorer.noaa.govs.jpg

A l'occasion du vingtième anniversaire de la CNUDM, cette revue a été publiée: *Les océans sources de vie*



https://www.un.org/depts/los/convention_agreements/convention_20years/oceansourcedevie.pdf

La vie marine en haute mer n'est cependant toujours pas protégée.

2023 Le Traité sur la biodiversité marine en haute mer

19 juin 2023 à New York, 196 pays ont adopté par consensus un nouveau traité réglementant la haute mer - Partie VII - de la CNUDM : l'Accord de 2023 au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologiques marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ)

Les points clés de l'accord comprennent :

Une procédure visant à établir des aires marines protégées à grande échelle en haute mer qui facilite la réalisation de l'objectif de conserver et de gérer efficacement 30 % des terres et des mers d'ici 2030.

Établir le partage des avantages tirés des ressources génétiques marines et prévoit le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines entre les parties.

Des règles claires pour mener des évaluations d'impact environnemental, avec les bons freins et contrepoids, avant de mener des activités en haute mer.



L'Accord promeut l'utilisation durable des zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ). Ces zones représentent plus de 60 % de la surface océanique mondiale

et abritent une diversité de ressources vivantes et non vivantes qui fournissent un large éventail de services écosystémiques pour soutenir le bien-être humain. La coopération et la coordination entre les organisations ayant des mandats et des intérêts indépendants dans la BBNJ deviendront de plus en plus importantes pour atteindre les objectifs communs à long terme liés à la conservation efficace de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources.

Organismes d'observation marine

Alors que les accords UNCLOS et BBNJ étaient en cours de négociation pour protéger la vie marine, les scientifiques découvraient de nouvelles espèces marines et caractérisent l'adaptabilité et la résilience marines au changement climatique, à la pression de la pêche et à la pollution d'origine terrestre. Un système mondial était nécessaire pour partager leurs observations pour la conservation de la biodiversité et la gestion intelligente des actions humaines.

Système mondial d'observation de l'océan (GOOS)



En 1991, le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) a été créé, dirigeant le développement d'un système véritablement mondial d'observation de l'océan qui aide à coordonner des groupes à travers le monde pour établir les exigences en matière d'informations essentielles nécessaires au développement, à la durabilité, à la sécurité, au bien-être et à la prospérité.

Le GOOS est dirigé par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et parrainé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil scientifique international (ISC).

Le GOOS est organisé en alliances régionales et en un bureau central de coordination qui dirige et soutient une communauté de programmes internationaux, régionaux et nationaux d'observation des océans, de gouvernements, d'agences des Nations Unies, d'organismes de recherche et d'individus du domaine scientifiques. Le but de GOOS est de:

- Surveiller la santé des écosystèmes marins et préserver la vie.
- Diriger, coordonner et soutenir l'observation vitale des océans
- Modélisation, atténuation et adaptation au changement climatique
- Prendre en charge des avertissements météorologiques précis.



Au cours de la Décennie des Découvertes, grâce aux 650 millions de dollars donnés par la Fondation Alfred P. Sloan, le premier recensement de la vie marine a été réalisé. Le programme a été mis en œuvre au cours de la période 2000-2010 puis a pris fin. 2 700 scientifiques de 80 pays y ont participé, 6 000 nouvelles espèces de vie marine ont été découvertes.

OBIS



OCEAN BIODIVERSITY
INFORMATION SYSTEM

En 2009, OBIS, le Système d'information sur la biodiversité océanique, pour la science, la conservation et le développement durable, est né du recensement de la vie marine (2000-2010). Il a été adopté en tant que projet dans le cadre du Programme de données et d'informations océanographiques internationales The International Oceanographic (Data and Information Exchange IODE). <https://obis.org/about/>

Sa VISION est de faire le pont le plus complet entre la biodiversité des océans mondiaux et les données et informations biogéographiques nécessaires pour répondre aux préoccupations urgentes des habitants des milieux côtiers et des océans mondiaux.

Sa MISSION est de construire et de maintenir une alliance mondiale qui collabore avec les communautés scientifiques pour faciliter l'accès libre et ouvert et l'application des données et informations sur la biodiversité et biogéographiques sur la vie marine.

Il existe plus de 20 nœuds OBIS dans le monde reliant 500 institutions de 56 pays. Collectivement, en 2023, ils avaient fourni plus de 45 millions d'observations de près de 120 000 espèces marines, des bactéries aux baleines, de la surface à 10 900 mètres de profondeur, et des tropiques aux pôles. Les ensembles de données sont intégrés afin que nous puissions tous les rechercher et les cartographier de manière transparente par nom d'espèce, niveau taxinomique supérieur, zone géographique, profondeur, temps et paramètres environnementaux.

En 2014, le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et OBIS ont signé un accord de collaboration dans le but d'améliorer le volume et la qualité des informations sur la biodiversité mises à la disposition des décideurs politiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des océans.

<http://obis.org/2014/10/03/gbif/>

Réseau d'Observation de la Biodiversité Marine (MBON)



© MBON

En 2010, un groupe de scientifiques, de gestionnaires et de représentants d'agences ont imaginé un réseau opérationnel d'observation de la biodiversité marine (MBON) pour catalyser des observations accrues et régulières de la vie en mer, afin de satisfaire les besoins de la société d'une manière similaire à ce qui se fait aujourd'hui pour observations météorologiques.

En 2014, le MBON américain a reçu des fonds de trois agences fédérales américaines, la National Aeronautics and Space Administration (NASA), la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et le Bureau of Ocean Energy Management (BOEM), et s'est associé à Shell Oil à travers le Programme national de partenariat océanographique (NOPP) pour des projets de cinq ans. L'objectif était de démontrer qu'il est possible de disposer d'un système unique d'observation de la biodiversité répondant aux besoins de multiples parties prenantes, du local au national.

En 2016, MBON a conclu un processus de collaboration et un partenariat avec le GOOS, l'OBIS et le réseau mondial d'observation de la biodiversité du Groupe d'observation de la

Terre (GEO BON). MBON a été intégré en tant que nœud thématique.

La même année, le GOOS, l'OBIS, le GEO BON et MBON ont signé un accord de collaboration pour unir leurs efforts en faveur d'un système océanique mondial soutenu et coordonné d'observations biologiques et écosystémiques marines afin de soutenir les décisions de gestion et de répondre aux besoins scientifiques et sociaux pertinents. OBIS joue un rôle clé en favorisant un partage, une conservation et une agrégation plus larges de données afin de rationaliser l'apport d'ensembles de données intégrés et de qualité contrôlée dans les modèles et les prévisions.

Le programme international MBON est dirigé par un bureau de secrétaire exécutif situé aux Açores (Portugal), et des bureaux régionaux ont été créés en Asie-Pacifique (AP MBON), en Europe et aux États-Unis. Des partenariats régionaux supplémentaires sont inclus dans le cadre du programme MBON Americas Pole to Pole. Les bureaux dans d'autres régions sont les bienvenus.

Marine Life 2023



En 2021, plus de 60 organisations privées, gouvernementales, universitaires et de la société civile se sont réunies pour changer la façon dont la société comprend et envisage la vie marine. Ils ont organisé le programme Marine Life 2030, soutenu par la Décennie des Nations Unies pour l'océan.

Leur vision est la suivante : « En 2030 et au-delà, nous aurons accès à des informations sur les espèces et les écosystèmes marins importants pour la pêche, la culture, la santé et les moyens de subsistance locaux. Nous serons en mesure de diagnostiquer l'évolution des espèces avec le changement climatique et les interventions de gestion, afin de parvenir à un avenir durable pour la nature et les hommes".

2021-2030 La Décennie de l'Océan



L'Océan, 71 % de la surface de la planète, nous nourrit, nous protège et absorbe plus de 90 % de l'excès de chaleur généré par le réchauffement climatique. De plus, 3 milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance. C'est pourquoi en 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la « Décennie de l'océan » pour produire « La science dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons », <https://oceandecade.org/>

La Décennie de l'océan permet aux pays de réaliser toutes leurs priorités liées aux océans dans le cadre de l'Agenda 2030, guidés par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). En se concentrant sur l'objectif de développement durable 14 (qui sera présenté dans le prochain chapitre), la Décennie de l'océan conduit à une meilleure gestion intégrée des océans et au développement d'une économie océanique durable

Les 7 résultats visés par la Décennie de l'Océan décrivent l'océan que nous voulons :



Un océan propre où les sources de pollution sont identifiées et réduites ou éliminées



Un océan sain et résilient où les écosystèmes marins sont compris, protégés, restaurés et gérés



Un océan productif qui soutient un approvisionnement alimentaire durable et une économie océanique durable



Un océan imaginé où la société comprend et peut réagir aux conditions changeantes de l'océan.



Un océan sûr où les vies et les moyens de subsistance sont protégés des dangers liés à l'océan



Un océan accessible avec un accès ouvert et équitable aux données, à l'information, à la technologie et à l'innovation.

Un océan inspirant et attractif où la société comprend et valorise l'océan en relation avec le bien-être humain et le développement durable.

Pour renforcer la dynamique en faveur de solutions fondées sur la connaissance des océans, la Décennie de l'océan a lancé un processus stratégique, l'Océan Decade Vision 2030, pour identifier une mesure commune de réussite pour chacun des 10 défis de la Décennie des océans d'ici 2030.



Le processus « Vision 2030 » est coordonné par la COI/ UNESCO dans son rôle et dirigé par 10 groupes de travail d'experts. Ces groupes multipartites comprennent des représentants des gouvernements, des organisations intergouvernementales, du secteur privé, des peuples autochtones et des communautés locales, des professionnels des océans en début de carrière, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et des fondations philanthropiques, représentant divers groupes démographiques et de genre.

Chaque groupe, animé par deux co-présidents experts, s'est consacré à l'un des dix défis de la Décennie de l'océan. Ils se réunissent tous les trois ans. La première réunion a été la

Conférence de Barcelone de la Décennie Océan 2024, le 10 avril 2024, où chaque défi a été présenté

10 ans 10 défis 1 océan



1 Comprendre et lutter contre la pollution marine



2 Protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité



3 Nourrir durablement la population mondiale



4 Développer une économie océanique durable et équitable



5 Découvrir des solutions océaniques au changement climatique



6 Augmenter la résilience des communautés face aux aléas océaniques



7 Développer le système mondial d'observation des océans



8 Créer une représentation numérique de l'océan.



9 Compétences, connaissances et technologies pour tous



10 Changer la relation de l'humanité avec l'océan

<https://oceandadecade.org/challenges/>

5 Sommets pour le développement et la conservation

1992 Sommet de la Terre à Rio



À l'occasion du 20e anniversaire de Stockholm, la première Conférence sur l'environnement humain à Stockholm, en Suède, en 1972, la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'est tenue du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil. Des dirigeants politiques, des diplomates, des scientifiques, des représentants des médias et des organisations non gouvernementales (ONG) de 179 pays se sont réunis dans un effort massif pour se concentrer sur l'impact des activités socio-économiques humaines sur l'environnement. Parallèlement, un « Forum mondial » d'ONG s'est également tenu à Rio de Janeiro, réunissant un nombre sans précédent de représentants d'ONG, qui ont présenté leur propre vision

de l'avenir du monde en matière d'environnement et de développement socio-économique.



Severn Suzuki, s'exprimant au nom de « ECO », l'organisation environnementale pour les enfants, s'est adressé à l'assemblée générale dans son discours extraordinaire : « Je suis ici pour parler, au nom des enfants affamés du monde entier dont les cris ne sont pas entendus. Je suis ici pour parler au nom des innombrables animaux qui meurent sur cette planète, parce qu'ils n'ont nulle part où aller...

Lors du Sommet de la Terre, deux accords ont été signés :



La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Convention sur la diversité biologique

Trois documents furent adoptés:

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

L'Agenda 21

La Déclaration sur les principes de gestion forestière

La Déclaration de Rio reconnaît le caractère intégral et interdépendant de la Terre, notre maison, et proclame dans son premier principe que « les êtres humains sont au centre

des préoccupations en matière de développement durable. "Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature."



L'Agenda 21 a défini un programme d'action audacieux qui appelle à de nouvelles stratégies d'investissement dans l'avenir pour parvenir à un développement durable global ainsi qu'à la conservation et à la gestion des ressources au 21e siècle.:

- Protection de l'atmosphère
- Lutte contre la déforestation
- Lutte contre la désertification et la sécheresse
- La Conservation de la diversité biologique
- Protection des océans, de toutes les mers et des zones côtières adjacentes
- Protection de la qualité et de l'approvisionnement des ressources en eau douce



Le Fonds pour l'environnement mondial (GEF) s'efforce depuis lors de résoudre les problèmes environnementaux les plus difficiles au monde. <https://www.thegef.org/>

Le "Sommet de la Terre" a conclu que le concept de développement durable est un objectif réalisable pour tous les peuples du monde, qu'ils se trouvent au niveau local, national, régional ou international.



Deux ans plus tard, en 1994, la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement s'est tenue à Bridgetown, à la Barbade, et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) a été adoptée à Paris

2000 Sommet du millénaire New York



Le Sommet du millénaire, tenu du 6 au 8 septembre 2000 au siège des Nations Unies à New York, était à l'époque le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de tous les temps. Elle s'est conclue par l'adoption par les 189 <https://www.un.org/en/conferences/environment/newyork2000>

États membres de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été établis, à la date prévue de 2015.

 <p>1 ERADICATE EXTREME POVERTY AND HUNGER</p>	<p>Éliminer l'extrême pauvreté et la faim La proportion de pauvres a diminué de 50% entre 1990 et 2015</p>	 <p>5 IMPROVE MATERNAL HEALTH</p>	<p>Améliorer la santé maternelle La mortalité maternelle a diminué de 45% depuis 1990</p>
 <p>2 ACHIEVE UNIVERSAL PRIMARY EDUCATION</p>	<p>Assurer l'éducation primaire pour tous 90% des enfants sont scolarisés</p>	 <p>6 COMBAT HIV/AIDS, MALARIA AND OTHER DISEASES</p>	<p>Combattre le VIH / sida, le paludisme et d'autres maladies Moins de personnes infectées par le VIH / sida et le paludisme chaque année</p>
 <p>3 PROMOTE GENDER EQUALITY AND EMPOWER WOMEN</p>	<p>Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes Un nombre égal de filles et de garçons ont commencé l'école</p>	 <p>7 ENSURE ENVIRONMENTAL SUSTAINABILITY</p>	<p>Préserver l'environnement 2,3 milliards de personnes ont eu accès à l'eau potable.</p>
 <p>4 REDUCE CHILD MORTALITY</p>	<p>Réduire la mortalité infantile et post-infantile 17 000 enfants de moins sont morts chaque jour par rapport à 1990</p>	 <p>8 A GLOBAL PARTNERSHIP FOR DEVELOPMENT</p>	<p>Mettre en place un partenariat pour le développement Le service de la dette a diminué; l'aide internationale a augmenté</p>

©iisd.org

2002 Sommet de Johannesburg



Du 26 août au 4 septembre 2002, le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud. Près de dizaines de milliers de participants, parmi lesquels des chefs d'État et de gouvernement, des délégués nationaux et des dirigeants d'organisations non gouvernementales (ONG), d'entreprises et d'autres grands groupes, concentreront l'attention du monde et mèneront des actions pour relever des défis difficiles, notamment améliorer la vie des populations. et conserver nos ressources naturelles dans un monde de plus en plus peuplé, avec des demandes croissantes en matière de nourriture, d'eau, de logement, d'assainissement, d'énergie, de services de santé et de sécurité économique.

Ils ont adopté une déclaration politique et un plan de mise en œuvre

Comme l'indique la Déclaration : « Au début de ce Sommet, les enfants du monde nous ont dit d'une voix simple mais claire que l'avenir leur appartient et, par conséquent, nous ont tous mis au défi de garantir qu'à travers nos actions, ils hériteront d'un monde libéré de l'indignité et de l'indécence causées par la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les modèles de développement non durables.

Le Sommet mondial sur le développement durable a également appelé à négocier un régime international, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, pour promouvoir et sauvegarder la répartition juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

2012 Rio+20 L'avenir que nous voulons

Vingt ans après le « Sommet de la Terre » de 1992, avec Rio+20, le Brésil a accueilli la troisième Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio de Janeiro. 192 États membres de l'ONU, entreprises du secteur privé, ONG et autres groupes ont participé à ce sommet.



Des milliers d'organisations non gouvernementales (ONG) et de militants ont uni leurs forces pour lutter contre ce qu'ils appellent l'exploitation et la dégradation de la Terre. Le déni des droits des peuples autochtones et la déforestation menacent les groupes ethniques amazoniens.

Enfin, les États Membres ont adopté le document final « L'avenir que nous voulons » dans lequel ils ont décidé, entre autres, de lancer un processus visant à élaborer un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) pour renforcer les "Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)", ainsi qu'un cadre de programme décennal sur les modèles de consommation et de production durables. (A/CONF.216/5). Le "Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable" a été créé.

2015 Sommet des Nations Unies sur le développement durable New York

Lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, qui a duré trois jours, plus de 150 dirigeants mondiaux se sont réunis au siège des Nations Unies à New

York. Ils ont officiellement approuvé l'Agenda 2030 pour le développement durable, un nouveau plan intitulé "Transform Our World".



L'Agenda 2030 pour le développement durable à l'horizon 2030 comprend une déclaration, 17 objectifs de développement durable et 169 cibles. <https://sdgs.un.org/es/goals>

L'objectif de ce plan est de trouver de nouvelles façons d'améliorer la vie des populations mondiales, d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir la prospérité et le bien-être de tous, de protéger l'environnement et de lutter contre le changement climatique. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté et aux autres privations doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et de nos forêts.

Les 17 objectifs de développement durable

<https://sdgs.un.org/fr/goals>

OBJETIVOS DE DESARROLLO SOSTENIBLE



1 : Pas de pauvreté

La croissance économique doit être inclusive pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal1>

2 : Faim Zéro

Le secteur alimentaire et agricole offre des solutions clés pour le développement et joue un rôle fondamental dans l'éradication de la faim et de la pauvreté. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal2>

3 : Bonne santé et bien-être

Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge est essentiel au développement durable. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal3>

4 : Une éducation de qualité

L'obtention d'une éducation de qualité est la base de l'amélioration de la vie des personnes et du développement durable. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal4>

5 : Égalité entre les sexes

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit humain fondamental, mais aussi un fondement nécessaire pour un

monde pacifique, prospère et durable. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal5>

6 : Eau propre et assainissement

Une eau propre et accessible à tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal6>

7 : Une énergie propre et abordable

L'énergie est essentielle à presque tous les défis et opportunités majeurs. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal7>

8 : Travail décent et croissance économique

Une croissance économique durable exigera que les sociétés créent les conditions permettant aux individus d'avoir des emplois de qualité. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal8>

9 : Industrie, innovation et infrastructures

Les investissements dans les infrastructures sont essentiels à la réalisation du développement durable. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal9>

10 : Inégalités réduites

Pour réduire les inégalités, les politiques doivent en principe être universelles et prêter attention aux besoins des populations défavorisées et marginalisées. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal10>

11 : Villes et communautés durables Il doit y avoir un avenir dans lequel les villes offrent des opportunités à tous, avec un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et bien plus encore. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal11>

12 : Consommation et production responsables. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal12>

13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Le changement climatique est un défi mondial qui touche tout le monde, partout. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal13>

14 : Vie aquatique Une gestion prudente de cette ressource mondiale essentielle est un élément clé d'un avenir durable. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal14>

15 : Vie sur terre Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres, stopper la perte de biodiversité. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal15>

16 : Paix, justice et institutions efficaces Accès à la justice pour tous et création d'institutions efficaces et responsables à tous les niveaux. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal16>

17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs Revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal17>

6

Conservation de la diversité biologique



Convention on
Biological Diversity

1992 La Convention sur la diversité biologique (CDB)

La convention sur la diversité biologique (CDB) est le principal instrument juridique international destiné à lutter contre la perte de la diversité biologique et des services écosystémiques. Il s'agit de l'une des trois conventions de Rio issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992.

Les trois objectifs de la CDB sont :

- La conservation de la diversité biologique
- L'utilisation durable des composantes de la biodiversité et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

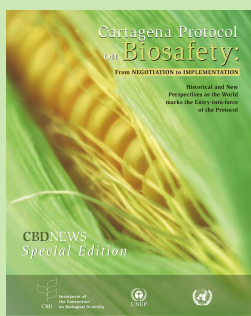
Depuis 2016, tous les États membres de l'ONU (196 pays au total et l'Union européenne) ont ratifié la CDB, à l'exception des États-Unis et du Saint-Siège. Conçue comme un outil pratique pour traduire les principes de l'Agenda 21 dans la réalité, la Convention reconnaît que la diversité biologique ne se limite pas aux plantes, aux animaux et aux micro-organismes et à leurs écosystèmes : elle concerne les personnes et nos besoins en matière de sécurité alimentaire,

de médicaments et d'air frais. et de l'eau, d'un abri et d'un environnement propre et sain dans lequel vivre.

La Convention vise à répondre à toutes les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris les menaces liées au changement climatique, par le biais d'évaluations scientifiques, de l'élaboration d'outils, d'incitations et de processus, du transfert de technologies et de bonnes pratiques ainsi que par la participation pleine et active des parties prenantes concernées, notamment des peuples autochtones. et les communautés locales, les jeunes, les ONG, les femmes et le monde des affaires.

La CDB compte 42 articles juridiquement contraignants ainsi que deux protocoles supplémentaires : le Protocole de Cartagena sur la biosécurité et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation: Les deux protocoles sont résumés dans les pages à venir. <https://www.cbd.int/convention>:

2000 Le Protocole de Carthagène sur la biosécurité



Le Protocole de Carthagène sur la biosécurité dans la Convention sur la Diversité Biologique est un accord international qui vise à garantir la sécurité de la manipulation, du transport et de l'utilisation des organismes vivants modifiés (OVM) issus de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir

des effets néfastes sur la diversité biologique, en tenant également compte des risques pour la santé humaine. Elle a été adoptée le 29 janvier 2000 à Montréal et est entrée en vigueur le 11 septembre 2003..<https://youtu.be/ROY-K-a2NcQ>

2010 Le Sommet de Nagoya sur la biodiversité

Une nouvelle ère de « Vivre en harmonie avec la nature » est née lors du Sommet de Nagoya sur la biodiversité, qui s'est tenu à Nagoya, dans la préfecture d'Aichi, au Japon, le 29 octobre 2010, à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité.

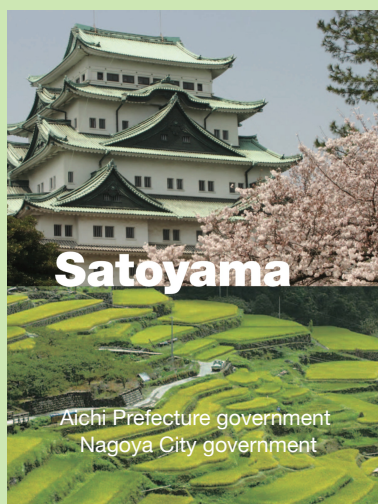


En préparant le Sommet, le gouvernement japonais a fixé le thème des réunions pour symboliser leur objectif, reflété dans le logo de la COP10 : « La vie en harmonie, vers l'avenir ». Il a été représenté par un « origami » (pliage de papier traditionnel japonais) en forme de divers animaux et plantes, répartis dans le cercle autour d'un adulte et d'un enfant.

Pour concrétiser ce que ce thème indiquait, le gouvernement japonais a soumis une proposition en janvier et a mené des discussions internationales. Ils ont proposé de faire de « vivre en harmonie avec la nature » la « vision » d'un nouveau plan, qui a reçu un large soutien. En outre, ils ont proposé de fixer des objectifs spécifiques qui encouragent des actions concrètes : les objectifs d'Aichi.

En outre, le gouvernement japonais a proposé une « décennie pour la biodiversité » et a préconisé l'« Initiative Satoyama ».

comme une approche pour parvenir à « vivre en harmonie avec la nature ».



En japonais, Satoyama fait référence aux forêts ou prairies aménagées (yama) adjacentes aux villages (sato). Satoyama au Japon est un exemple de l'environnement naturel que l'Initiative vise à préserver. Il fournit des écosystèmes spécifiques et est étroitement associé aux traditions et à la culture locales, permettant aux communautés locales de bénéficier pleinement des écosystèmes à travers des activités telles que l'agriculture et la foresterie.

<https://www.cbd.int/doc/newsletters/satoyama/cbd-satoyama-2010-en.pdf>

Lors du Sommet qui a rassemblé plus de 7 000 délégués, des décisions historiques concernant les défis de la perte continue de la biodiversité aggravée par le changement climatique ont été adoptées :

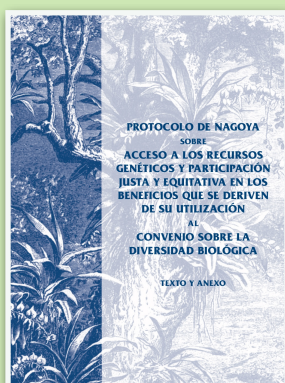
Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA) et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Le Plan stratégique pour la biodiversité 2010-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

La Stratégie pour la Mobilisation des Ressources

Le Fonds Japonais pour la Biodiversité (JBF) et le Groupe de Travail sur les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité (ABTTF) ont également été créés.

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques



Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) à la Convention sur la diversité biologique est un accord complémentaire à la Convention sur la diversité biologique. Il fournit un cadre juridique transparent pour la mise en œuvre efficace de l'un des trois objectifs de la CDB : le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le Protocole de Nagoya sur l'APA a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon, et est entré en vigueur le 12 octobre 2014, 90 jours après le dépôt du cinquantième instrument de ratification. Son objectif est le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

<https://youtu.be/lltjhz6iyoA> n. . <https://www.cbd.int/abs/about/default.sh>

Le Plan Stratégique pour la biodiversité 2010-2020

Le Plan Stratégique pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi prévoyait 20 grands objectifs, organisés en cinq objectifs stratégiques, qui traitaient des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, réduisaient les pressions sur la biodiversité, protégeaient la biodiversité à tous les niveaux et renforçaient les avantages fournis par la biodiversité et fournissait le renforcement des capacités.

Des engagements particuliers ont été pris pour réaliser les objectifs suivants :

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société



D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.



D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.



D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.



D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable



D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro,

et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.



D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.



D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.



D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.



D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.



D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

- Réduire de moitié au moins, et si possible ramener à zéro, le taux de perte des habitats naturels, y compris les forêts (objectif 5)
- Minimiser les pressions sur les récifs coralliens (objectif 10)

11 D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitabement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

12 D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

13 D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

14 D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

15 D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

16 D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

17 D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

18 D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

19 D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

20 D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

N'hésitez pas à utiliser les icônes des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans votre propre matériel d'information. Ils sont disponibles à www.cbd.int/sp

- Fixer un objectif de 17 pour cent des zones terrestres et des eaux intérieures et de 10 pour cent des zones marines et côtières (Objectif 11)

Les participants ont convenu de traduire ce cadre en stratégie nationale pour la biodiversité et en plans d'action dans un délai de deux ans. <https://www.cbd.int/abs/about/default.shtml>

Les objectifs du JBF sont d'aider les participants des pays en développement à :

Mettre en œuvre le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;
 Réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), dans le cadre du Plan stratégique ;
 Renforcer leur capacité à mettre en œuvre la Convention

Le Groupe de travail sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité (ABTTF)

Le Groupe de travail sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité a été créé pour fournir une plate-forme permettant aux agences et organisations de coordonner leurs activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et de ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

À l'initiative du Japon, la COP10 a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer la période 2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. En décembre 2010, elle a été proclamée en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.



En 2019, l'Assemblée des Nations Unies a déclaré la Décennie de la biodiversité. À la suite de la COP10, 167 pays (Parties) ont élaboré, adopté et mis à jour leur propre stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), en tenant compte du Plan stratégique pour la biodiversité (2011-2020). <https://www.cbd.int/2011-2020/>

2022 Le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF)

Du 7 au 19 décembre 2022, la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (CBD-COP 15) s'est tenue à Montréal. Les délégués de 188 gouvernements ont convenu d'un accord historique pour guider l'action mondiale visant à protéger la nature et à restaurer les écosystèmes : le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF)

Le cadre comprend quatre objectifs mondiaux globaux à long terme (Vision 2050 pour la biodiversité), ainsi que 23 cibles orientées vers l'action (à atteindre d'ici 2030).

Les quatre objectifs résumés sont :

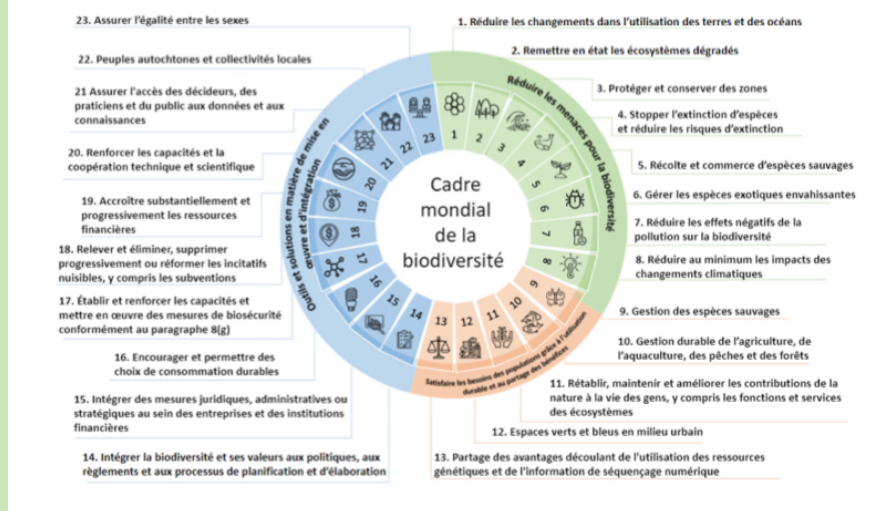


1. Restaurer et conserver la nature et la biodiversité en stoppant l'extinction massive des espèces menacées.
2. Promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité et de la nature au profit des générations actuelles et futures.
- 3 Répartir de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques.
4. Fournir des moyens de mise en œuvre adéquats, notamment des ressources financières, le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technologique.

Les 23 cibles prennent en compte les circonstances, les priorités et les conditions socio-économiques nationales pour : réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité ; répondre aux besoins des personnes grâce à une utilisation durable et au partage des avantages; des outils et des solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

© Environment and Climate Change Canada

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal Thèmes et cibles



Les 23 cibles sont :

<https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

1. Réduire les menaces pour la biodiversité

Cible 1. Aménagement de l'espace et gestion de toutes les régions afin de réduire la perte de biodiversité. Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité et/ou soient gérées efficacement dans le cadre de processus de changement d'affectation des terres et des mers, afin de réduire la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris d'écosystèmes de grande intégrité écologique, à un niveau proche de zéro d'ici à 2030, dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales.

Cible 2: Restauration de 30% de tous les écosystèmes dégradés. Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de

mesures de remise en état efficaces, afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologiques.

Cible 3: Préserver 30% de la terre, des eaux intérieures et des mers Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et veiller à créer les moyens nécessaires à cette fin, tout en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, s'il y a lieu, et en intégrant les zones concernées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et les océans, en veillant en outre à ce que l'utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris concernant leurs territoires traditionnels.

Cible 4: Arrêt de l'extinction, protéger la diversité génétique, et gérer les conflits entre les humains et la vie sauvage. Prendre des mesures urgentes en matière de gestion en vue de faire cesser l'extinction d'origine humaine des espèces menacées connues et d'assurer leur rétablissement et leur conservation, en particulier les espèces menacées, afin de réduire significativement leur risque d'extinction ainsi que de sauvegarder et de rétablir la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, en vue de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment grâce à des mesures de conservation in situ et ex situ et à des méthodes de gestion durable, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune de manière à limiter les conflits liés à leur coexistence.

Cible 5: Assurance d'une exploitation durable et d'une activité commerciale , sécuritaire et légale des espèces sauvages. Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales en matière d'utilisation durable.

Cible 6: Réduire de 50% l'introduction d'espèce envahissantes exotiques et minimiser leur impact. Éviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes, en réduisant de moitié au moins les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'ici à 2030, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones prioritaires, notamment dans les îles.

Cible 7: Réduction de la pollution à des niveaux qui ne sont pas nocifs pour la biodiversité. Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment : a) en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments; b) en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité

alimentaire et de moyens d'existence; c) en prévenant la pollution par le plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.

Cible 8: Diminution des impacts du changement climatique sur la biodiversité et améliorer la capacité de résilience. Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l'action climatique sur la biodiversité.

2.Satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages.

Cible 9: Gestion de la pérennité des espèces sauvages au profit des populations. Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.

Cible 10: Gestion de la capacité de support des zones cultivées et de celles exploitées pour l'aquaculture, les pêches et la forêt. Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en augmentant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes,

contribuant ainsi à améliorer la résilience, l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production, ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire, à conserver et à restaurer la biodiversité et à préserver les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques.

Cible 11: Restauration, préservation et renforcement des contributions de la nature aux populations. Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.

Cible 12: Améliorer la planification des espaces verts et des espaces urbains en fonction du bien-être humain et de celui de la biodiversité. Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte de celle-ci dans l'aménagement urbain, en améliorant la biodiversité ainsi que la connectivité et l'intégrité écologiques indigènes, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, ainsi qu'en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.

Cible 13 Augmentation du partage des avantages découlant des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et du savoir traditionnel. Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des

avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques, et, d'ici à 2030, favoriser une augmentation significative des avantages partagés, dans le respect des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

3 Outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration

Cible 14: Intégration de la biodiversité dans la prise des décision à tous les niveaux. Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques, des réglementations, des processus de planification et de développement, des stratégies d'élimination de la pauvreté, des évaluations environnementales stratégiques, des évaluations d'impact environnemental et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier dans ceux qui ont d'importantes incidences sur la biodiversité, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et financiers, sur les objectifs et les cibles du présent cadre.

Cible 15: Responsabilisation des entreprises à évaluer, révéler et réduire les risques liés à la biodiversité et à leurs impacts négatifs. Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières :

a) Contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, y compris en prévoyant des dispositions applicables à toutes les grandes entreprises ainsi

qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que leurs portefeuilles ;

b) Informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables ;

c) Rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.

Cible 16 Possibilités de faire des choix de consommation visant à réduire les déchets et la surconsommation.

Encourager les populations à faire des choix de consommation durables et à leur donner les moyens de le faire, notamment en créant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires propices, en améliorant l'éducation ainsi que l'accès à des informations pertinentes et précises et à des solutions de substitution, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, notamment en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en limitant significativement la surconsommation et en diminuant considérablement la production de déchets, de manière à permettre à tous de vivre agréablement en harmonie avec la Terre nourricière.

Cible 17:Renforcement de la biosécurité et distribution des bénéfiques de la biotechnologie. Créer et renforcer les capacités aux fins de l'application dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures relatives à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci.

Cible 18: Diminuer d'au moins 500\$ milliards par année les incitations négatives et augmenter celles qui favorisent la biodiversité. Recenser, d'ici à 2025, les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité et les éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus préjudiciables, et renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Cible 19: À partir de toutes les ressources disponibles, incluant 30\$ milliards de financement international, mobilisation de 200\$ milliards pour la biodiversité.

Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à :

a) Augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui remplissent volontairement les engagements des pays développés Parties, en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, pour le porter à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ;

b) Accroître significativement la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte des pays ;

c) Tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment grâce à des fonds à impact et à d'autres instruments ;

d) Promouvoir des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les crédits et compensations en matière de biodiversité et les mécanismes de partage des avantages, grâce à des mesures de protection environnementales et sociales ;

e) Tirer le meilleur parti des avantages connexes et des synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat ;

f) Renforcer les actions collectives, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, les actions en faveur de la Terre nourricière¹³ et les approches non commerciales, y compris les approches communautaires de gestion des ressources naturelles, ainsi que la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de préserver la diversité biologique ;

g) Améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources .

Cible 20: Renforcement du développement des capacités, du transfert de technologie et de la coopération scientifique et technologique favorisant la biodiversité.

Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi

connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du cadre mondial.

Cible 21: Assurance que la connaissance est disponible et accessible afin de guider l'action en faveur de la biodiversité: Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé, conformément à la législation nationale.

Cible 22: Assurance de la participation pour tous à la prise de décision et à l'accès à la justice ainsi qu'à l'information reliée à la biodiversité. Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement.

Cible 23: Assurance de l'égalité des genres et de l'approche tenant compte du genre pour l'action en biodiversité. Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à

la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité.

Résumant les engagements particuliers :

- Restauration de 30 % des écosystèmes marins et terrestres mondiaux (Cible 1)
- Gestion efficace de 30 % des océans, des terres et des zones côtières (Cible 2)
- Réduction de la pollution due aux nutriments, aux pesticides, aux produits chimiques et à la pollution plastique (Cible 7)
- Augmentation des espaces verts et bleus dans les zones urbaines (Cible 12)
- Reconnaissance et respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales (Cibles 1, 3)
- Respect, protection et promotion de l'utilisation coutumière durable des espèces sauvages (Cibles 5, 9) Augmenter leur participation aux avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles (Cible 3)
- La garantie du libre consentement, de leur participation et de leur représentation à la prise de décision, de leur accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité (Cibles 21, 22)
- Garantir la participation et la représentation des femmes et des filles, des enfants et des jeunes et des personnes

handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs des droits humains liés à l'environnement (Cible 22)

- La garantie de l'égalité des sexes, de leur participation et de leur leadership à tous les niveaux d'action, de participation, de formulation politique (Cible 23)

The Kunming Biodiversity Fund



昆明生物多样性基金
Kunming Biodiversity Fund

En octobre 2021, la Chine avait annoncé l'initiative de créer le Fonds pour la biodiversité de Kunming. Lors de la première partie de la 15e réunion de la (COP15), tenue à Kunming. La Chine a pris les devants en investissant 1,5 milliard de yuans (233 millions de dollars).

Lors de la deuxième partie de la 15e réunion (COP15), tenue à Montréal, le Fonds pour la biodiversité de Kunming a été adopté.

2024 COP16 La «COP des peuples»

La « COP du peuple » s'est déroulée du 21 octobre au 2 novembre 2024 à Cali, en Colombie. Sur fond vibrant de musique salsa et de culture locale, cet événement a rassemblé plus de 700 000 participants de passage dans la zone verte, dont 23 000 délégués inscrits, un record pour une COP de la CDB.

Le Fonds de Cali pour les données génétiques de la nature a été créé.

ews.un.org/fr/story/2024/11/1150291



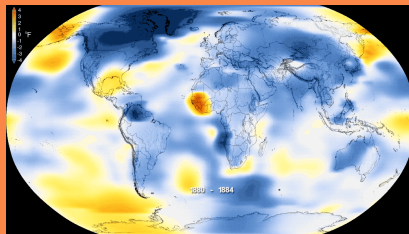
Susana Muhamad, Ministre de l'Environnement et du Développement durable de Colombie, Présidente de la COP 16 a écrit : « Toutes les décisions prises à Cali profitent à la protection de la biodiversité et reconnaissent le travail des peuples autochtones et des communautés locales, des communautés d'ascendance africaine et des paysans en tant que gardiens et protecteurs. de la biodiversité... La Coalition mondiale pour la paix avec la nature est notre grand héritage au monde, un appel urgent aux nations et aux citoyens à agir pour la planète, un engagement qui nous invite à changer notre relation avec la nature, réitérant que la justice climatique doit être collective »... <https://www.cbd.int/article/agreement-reached-cop-16>

Changement climatique

Sensibilisation scientifique

En 1886, le Suédois Svante Arrhenius a été le premier scientifique à nous rendre compte que la combustion de fossiles produisait des niveaux de CO₂ si importants qu'ils pourraient provoquer le réchauffement climatique. Personne ne fait attention à sa publication. Cependant, dans les années 1930, les mesures ont montré que les températures moyennes aux États-Unis et dans l'Atlantique Nord augmentaient sans en connaître exactement la raison.

En 1938, Guy Stewart Callendar, un ingénieur et inventeur britannique, commença à collecter des données sur la concentration et les propriétés des gaz atmosphériques, sur les précipitations et les températures à travers le monde, sur le rôle des courants océaniques et sur l'utilisation des combustibles fossiles. En conséquence, il a produit le premier modèle mathématique précis simulant le comportement climatique. Les membres de la Société Royale Météorologique l'ont ignoré en disant qu'une personne sans doctorat pertinent ne pouvait pas avoir raison sur une question aussi complexe. Mais Callendar n'a jamais abandonné la théorie et a continué à y travailler. L'étude Callendar a suscité beaucoup de curiosité parmi les scientifiques. Dans les années 1950, il a déclaré publiquement que le changement climatique était réellement en train de se produire.



<https://climate.nasa.gov/news/2876/new-studies-increase-confidence-in-nasas-measure-of-earths-temperature/>

Le 23 juin 1988, James Hansen, l'un des principaux scientifiques de la NASA, a témoigné devant le comité sénatorial américain chargé de l'énergie et des ressources nationales que, selon les simulations informatiques de la NASA, le changement climatique est déjà suffisamment important pour provoquer des phénomènes météorologiques extrêmes et, avec une certitude de 99 %, il est causé par des actions humaines. Sa déclaration a fait la une des journaux du monde entier. Une véritable discussion s'est engagée entre scientifiques publics et politiques ; parmi ces mesures, les Nations Unies ont créé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

1992 UN Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)



Comme mentionné au chapitre 5, lors du Sommet de la Terre à Rio en juin 1992, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été signée. La Convention est entrée en vigueur le 21 mars 1994. Aujourd'hui, elle bénéficie d'une adhésion presque universelle. Les 198 pays. Son objectif est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre « à un niveau qui empêcherait toute interférence anthropique dangereuse (induite par l'homme) avec le système climatique ». Il stipule que "ce niveau devrait être atteint dans un délai suffisant pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement au changement climatique, garantir que la production alimentaire ne soit pas menacée et permettre au développement économique de se poursuivre de manière durable". C'était remarquable à l'époque car à cette époque, il y avait peu de preuves scientifiques du problème rencontré.

La Convention a emprunté une ligne importante à l'un des traités environnementaux multilatéraux les plus réussis de

l'histoire, le Protocole de Montréal de 1997, obligeant les États membres à agir dans l'intérêt de la sécurité humaine face à l'incertitude scientifique.

1997 Le Protocole de Kyoto, Japon

Le Protocole de Kyoto a été approuvé le 11 décembre 1997. En raison d'un processus de ratification complexe, il est entré en vigueur le 16 février 2005. Il existe actuellement 192

Parties au Protocole de Kyoto.

Le protocole de Kyoto:

- Met en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en engageant les pays industrialisés et les économies en transition à limiter et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux objectifs individuels convenus.
- Fixe des objectifs contraignants de réduction des émissions pour 37 pays industrialisés et économies en transition et l'Union européenne. Dans l'ensemble, ces objectifs totalisent une réduction moyenne des émissions de 5 % par rapport aux niveaux de 1990 sur la période de cinq ans 2008-2012.
- Établit un système rigoureux de surveillance, d'examen et de vérification, ainsi qu'un système de conformité pour garantir la transparence et demander des comptes aux parties. Le Secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques, basé à Bonn, en Allemagne, a tenu un journal des transactions internationales pour vérifier que les transactions étaient conformes aux règles du Protocole.

En 2001, un Fonds d'adaptation a été créé pour financer des projets et des programmes d'adaptation dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto.

En 2012, le Protocole de Kyoto a été amendé à Doha, au Qatar, lors de la COP18 sur le changement climatique.

L'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto comprenait :

De nouvelles responsabilités pour les Parties au Protocole de Kyoto, qui ont convenu de nouveaux engagements pour une deuxième période (2013-2020)

Une liste révisée des GES sur lesquels les Parties devraient rendre compte au cours de la deuxième période d'engagement

En 2015, le protocole de Kyoto a été remplacé par l'accord de Paris. https://unfccc.int/kyoto_protocol

2015 L'Accord de Paris, France



Pour lutter contre le changement climatique et ses impacts négatifs, deux mois après la réalisation des ODD, les dirigeants mondiaux réunis à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris sont parvenus à une avancée décisive le 12 décembre 2015 :

l'Accord de Paris historique. L'Accord est un traité international juridiquement contraignant. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016

Il y avait 36 000 participants, près de 23 100 responsables gouvernementaux, 9 400 représentants d'organismes et agences des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations de la société civile, et 3 700 membres des médias.

Les gouvernements ont convenu qu'il était urgent de mobiliser une action climatique plus forte et plus ambitieuse pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Pour relier le travail des gouvernements aux nombreuses actions volontaires et collaboratives entreprises par les villes, les régions, les entreprises et les investisseurs, les nations ont décidé de nommer deux champions de haut niveau. En 2016, S.E. Mme Laurence Tubiana a été désignée la première championne de haut niveau.

L'Accord fixe des objectifs à long terme pour guider toutes les nations :

- Réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre afin de limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 degrés Celsius au cours de ce siècle, tout en poursuivant les efforts visant à limiter encore davantage cette augmentation à 1,5 degré,
- Revoir les engagements des pays tous les cinq ans,
- Fournir des financements aux pays en développement pour atténuer le changement climatique, renforcer leur résilience et améliorer leurs capacités d'adaptation aux impacts climatiques.

En outre, l'accord :

- Il comprenait des engagements de tous les pays à réduire leurs émissions et à travailler ensemble pour s'adapter aux

impacts du changement climatique, et appelle les pays à renforcer leurs engagements au fil du temps.

- A marqué le début d'une transition vers un monde à zéro émission nette.
- A fourni une voie permettant aux pays développés d'aider les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique tout en créant un cadre pour le suivi et le reporting transparents des objectifs climatiques des pays.

La mise en œuvre de l'Accord est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable

<https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

2016 COP 22 UNFCCC Marrakech



Les 7 et 8 novembre 2016, à Marrakech, au Maroc, les délégués ont fait avancer le tout nouvel Accord de Paris, fixant à 2018 la date limite pour finaliser les décisions concrètes nécessaires à la mise en œuvre complète de l'accord. Les négociateurs se sont concentrés sur l'élaboration de règles pour la mise en œuvre de l'accord, y compris le reporting et l'examen des efforts climatiques des pays ; un nouveau cycle quinquennal pour évaluer les progrès et mettre à jour les

contributions des partis ; et le recours à des approches fondées sur le marché.

La conférence de Marrakech a couronné une année extraordinaire de progrès mondiaux en matière de changement climatique : l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, un nouvel accord visant à plafonner les émissions de l'aviation internationale et un accord visant à éliminer progressivement les puissants polluants climatiques connus sous le nom de HFC.

<https://www.c2es.org/content/cop-22-marrakech/>.

Lors de la conférence, il a également été lancé le Partenariat de Marrakech pour une action mondiale pour le climat qui sera résumé dans la page suivante.

2016 Le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat



Le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat (MP-GCA) a fourni un cadre pour une action climatique mondiale renforcée et accélérée entre les parties et les parties prenantes non-parties (NPS) des initiatives et coalitions internationales et régionales de villes, régions, entreprises, investisseurs et société civile. Il s'est concentré sur une action climatique immédiate qui soutenait la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les années suivantes, peu de travaux furent réalisés. Cependant, en préparation et après la COP26, de nouvelles campagnes ont démarré :

Le Partenariat de Marrakech, en collaboration avec les Champions de haut niveau, a mobilisé trois campagnes mondiales du NPS :

Course vers zéro

Course à la résilience
Alliance financière de Glasgow pour Net Zero (GFANZ)

Campagne Course vers zéro



Menée par des champions de haut niveau, la campagne mondiale Race to Zero mobilise des acteurs extérieurs aux gouvernements nationaux pour qu'ils rejoignent l'Alliance pour l'ambition climatique, lancée lors du Sommet Action Climat 2019 du SGNU par le président du Chili, Sebastián Piñera.

Race to Zero rassemble des acteurs non étatiques – notamment des entreprises, des villes, des régions, des institutions financières, éducatives et de santé – pour qu'ils prennent des mesures rigoureuses et immédiates afin de réduire de moitié les émissions mondiales d'ici 2030 et de créer un monde plus sain, plus juste et zéro émission nette.

Depuis juin 2020, plus de 13 000 membres ont rejoint la campagne et se sont engagés vers le même objectif primordial : réduire les émissions dans tous les domaines de manière rapide et équitable, conformément à l'Accord de Paris, avec des plans d'action transparents et des objectifs à court terme solides.

Tous les membres répondent à de solides critères scientifiques, qui ont été clarifiés et renforcés grâce à un vaste processus de consultation en juin 2022. Les initiatives des partenaires ont pour mission d'aider les membres à se placer sur la ligne de départ d'une course crédible vers zéro émission.

Il mobilise une coalition d'initiatives de premier plan en faveur de zéro émission nette, représentant 11 309 acteurs non étatiques, dont 8 307 entreprises, 595 institutions financières, 1 136 villes, 52 États et régions, 1 125 établissements

d'enseignement et 65 établissements de santé (en septembre 2022). Ces acteurs de « l'économie réelle » rejoignent la plus grande alliance jamais engagée pour atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2050 au plus tard.

2021 Campagne Course vers la résilience



La Course à la résilience des grands champions du climat, campagne sœur de la Course vers zéro, a été lancée lors du Sommet sur l'adaptation au climat le 25 janvier 2021 par Alok Sharma, président désigné de la COP26.

Dirigée par les grands champions du climat pour l'action climatique – Nigel Topping et Gonzalo Muñoz – Race to Resilience vise à :

D'ici 2030, catalyser l'action des acteurs non étatiques qui renforce la résilience de 4 milliards de personnes appartenant à des groupes et communautés vulnérables aux risques climatiques.

Grâce à un partenariat d'initiatives, la campagne visera à aider les communautés de première ligne à renforcer leur résilience et à s'adapter aux impacts du changement climatique, tels que la chaleur extrême, la sécheresse, les inondations et l'élévation du niveau de la mer.

En milieu urbain: transformer les bidonvilles urbains en villes saines, propres et sûres

En milieu rural : équiper les petits agriculteurs pour qu'ils s'adaptent et prospèrent

En milieu côtier: protéger les habitations et les entreprises contre les crises climatiques

La Course vers la Résilience compte 28 partenaires, représentant plus de 2 000 organisations et menant des actions dans plus de 100 pays.

[.https://racetozero.unfccc.int/system/racetoresilience/](https://racetozero.unfccc.int/system/racetoresilience/)

2021 Alliance financière de Glasgow pour Net Zero



Alliance financière de Glasgow 2021 pour Net Zero (GFANZ) a été lancée en avril 2021 par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'action climatique et le financement, Mark Carney et la présidence de la COP26, en partenariat avec la campagne Race to Zero de la CCNUCC, pour coordonner les efforts dans tous les secteurs. du secteur financier. pour accélérer la transition vers une économie mondiale nette zéro.

Il s'agit de la plus grande coalition mondiale d'institutions financières engagées dans la transition de l'économie mondiale vers zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

GFANZ rassemble des alliances indépendantes et sectorielles pour relever les défis de la transition vers le zéro net et connecte la communauté financière avec la campagne Race to Zero, les scientifiques et experts du climat et la société civile. Les membres de chaque Alliance opèrent dans un large éventail d'économies et de systèmes financiers couvrant le monde développé, émergent et en développement. Elle compte 500 cabinets membres dans 50 pays.

2021 COP26 Ensemble pour notre planète Glasgow Royaume-Uni



La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow (COP26) a réuni 120 dirigeants mondiaux et plus de 40 000 participants inscrits, dont 22 274 délégués de partis, 14 124 observateurs et 3 886 représentants des médias.

Du 31 octobre au 13 novembre 2021, le monde était concentré sur toutes les facettes du changement climatique : la science, les solutions, la volonté politique d'agir et les indications claires d'action.

Le résultat de la COP26 a été le Pacte climatique de Glasgow. C'était le fruit d'intenses négociations entre près de 200 pays au cours des deux semaines, d'un travail formel et informel intense pendant plusieurs mois et d'un engagement constant en personne et virtuellement pendant près de deux ans. « Les textes approuvés sont un compromis », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, António Guterres. « Ils reflètent les intérêts, les conditions, les contradictions et l'état de la volonté politique dans le monde aujourd'hui. Ils franchissent des étapes importantes, mais malheureusement, la volonté politique collective n'a pas suffi à surmonter certaines contradictions profondes.»

2021 Le programme révolutionnaire (The Breakthrough Agenda)



Lors de la COP26 en novembre 2021, 45 dirigeants mondiaux, dont les gouvernements représentent collectivement plus de 70 % du PIB mondial, ont lancé le programme révolutionnaire (Breakthrough Agenda), visant à renforcer la collaboration internationale sur la décarbonisation des secteurs à fortes émissions (transports, électricité, hydrogène, acier et agriculture) et faire des technologies propres et des solutions durables l'option la plus abordable, la plus accessible et la plus attrayante dans toutes les régions d'ici 2030.

Dans le cadre de ce programme, les dirigeants ont convenu d'évaluer chaque année les progrès et d'explorer les actions internationales prioritaires nécessaires pour accélérer les avancées, sur la base d'un rapport annuel d'experts indépendants de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) et de l'ONU Champions de haut niveau

Le premier rapport Breakthrough Agenda a été publié en septembre 2022.

2022 COP27 Sharm el-Sheikh Egypt

Du 6 au 20 novembre, la COP27 a organisé des événements de haut niveau et parallèles, des négociations clés et des conférences de presse, accueillant plus de 100 chefs d'État et de gouvernement, plus de 35 000 participants et de nombreux pavillons présentant l'action climatique dans le monde et dans différents secteurs.

Lors de la COP27, deux jeunes militantes Elizabeth Wathuti et Archana Soreng et la gagnante du concours “My Climate Action “ Ewi Stephanie Lamma ont exigé une action urgente de la part des dirigeants mondiaux face à l'aggravation de la crise climatique.



Après des jours d'intenses négociations, les pays sont parvenus à un accord sur la création d'un fonds destiné à indemniser les nations vulnérables pour les « pertes et dommages » résultant des catastrophes induites par le climat.

La COP27 se termine par une décision historique de créer et de rendre opérationnel un fonds pour les pertes et dommages. « Ensemble, ne relâchons pas la lutte pour la justice climatique et l'ambition climatique », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU dans son message de clôture. « Nous pouvons et devons gagner cette bataille pour nos vies. »

Lors de la COP27 sont également lancés:

- Programme d'adaptation de Sharm el-Sheikh
- Résilience urbaine durable pour la prochaine génération (SURGe)

Programme d'adaptation de Sharm el-Sheikh

Le 8 novembre 2022, la présidence de la COP27, en partenariat avec les champions de haut niveau, a lancé le Programme d'adaptation de Sharm el-Sheikh (SAA). Ce programme vise à concentrer l'action mondiale sur 30 objectifs d'adaptation nécessaires pour combler l'écart et créer un monde de résilience en 2023

<https://climatechampions.unfccc.int/system/sharm-el-sheikh-adaptation-agenda/>

« Les 30 résultats d'adaptation comprennent des objectifs mondiaux urgents pour 2030 liés à :

- Transition vers une agriculture durable et résilient au climat, capable d'augmenter les rendements de 17 % et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau des exploitations agricoles de 21 %, sans élargir les frontières agricoles et tout en améliorant les moyens de subsistance, y compris des petits exploitants agricoles.
- Protéger et restaurer environ 400 millions d'hectares dans des zones critiques (écosystèmes terrestres et d'eau douce) en soutenant les communautés autochtones et locales grâce à l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour améliorer la sécurité de l'eau et les moyens de subsistance et transformer 2 milliards d'hectares de terres en gestion durable.
- Protéger 3 milliards de personnes en installant des systèmes d'alerte intelligents et précoces.
- Investir 4 milliards de dollars pour assurer l'avenir de 15 millions d'hectares de mangroves grâce à une action collective visant à stopper la perte, à restaurer, à doubler la protection et à garantir un financement durable pour toutes les mangroves existantes.
- Élargir l'accès à une cuisine propre pour 2,4 milliards de personnes grâce à au moins 10 milliards USD/an de financement innovant

- Mobiliser les 140 à 300 milliards de dollars nécessaires auprès de sources publiques et privées pour l'adaptation et la résilience et inciter 2 000 des plus grandes entreprises du monde à intégrer les risques climatiques physiques et à élaborer des plans d'adaptation réalisables.

COP27 Résilience urbaine durable pour la prochaine génération (SURGe)



Les villes sont en première ligne du changement climatique. Bien que les villes soient un important moteur des émissions liées au réchauffement de la planète, elles sont également des moteurs de l'action climatique et sont à l'avant-garde de la fourniture de solutions. C'est pourquoi nous avons besoin d'une gouvernance multi-niveaux efficace pour transformer les villes afin qu'elles deviennent des systèmes urbains sains, durables, justes, inclusifs, à faibles émissions et résilients, pour un avenir urbain meilleur pour tous.

Pour réaliser cette vision, la présidence de la COP27 a lancé l'Initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la nouvelle génération) – avec pour objectif d'améliorer et d'accélérer l'action climatique locale et urbaine grâce à une gouvernance, un engagement et une mise en œuvre à plusieurs niveaux à travers cinq pistes intégrées, contribuant à la réalisation des objectifs climatiques et des objectifs de développement durable de Paris.

L'initiative SURGe a été développée en collaboration avec ONU-Habitat et facilitée par l'ICLEI et a été approuvée par plus de 70 partenaires mondiaux. SURGe a été officiellement lancé lors de la session ministérielle de l'urbanisme et du logement sur les villes et le changement climatique à la COP27.

2023 COP28 Dubaï EAU

Du 30 novembre au mois de décembre 2023, la COP28 s'est tenue à Dubaï, aux Émirats arabes unis, où nous avons enregistré 80 000 participants officiels : 23 500 personnes provenant d'équipes gouvernementales officielles, 27 208 experts politiques, universitaires, représentants, cadres supérieurs d'entreprises de géants pétroliers et plus de 14 000 organisations non gouvernementales, dont des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et des communautés locales.

Dans une démonstration de solidarité mondiale, les négociateurs de près de 200 parties se sont réunis à Dubaï pour décider du premier « bilan mondial » visant à intensifier l'action climatique avant la fin de la décennie – avec l'objectif primordial de maintenir la température mondiale limitée de 1,5°C à portée de main. « UN ACCORD N'EST AUSSI BON QUE SA MISE EN ŒUVRE. CE CONSENSUS HISTORIQUE N'EST QUE LE BEG

<https://youtu.be/VMzKizWdkvA?si=UeWtV3AeIGjVwMu>

Il s'ouvrait avec l'annonce d'une perte et d'un dommage estimé à 227 millions de dollars. Le fonds a augmenté jusqu'à 792 millions de dollars à la fin de la conférence.



La COP28 s'est clôturée avec le Consensus des Émirats arabes unis qui marque le « début de la fin » de l'ère des combustibles fossiles en jetant les bases d'une transition rapide, juste et équitable, soutenue par de fortes réductions des émissions et un financement accru. « Désormais, tous les gouvernements et toutes les entreprises doivent transformer ces engagements en résultats concrets, sans délai », a déclaré le Secrétaire exécutif de l'ONU sur les changements climatiques, Simon Stiell, dans son discours de clôture.

198 PARTIES SE SONT UNIES DERRIÈRE LE CONSENSUS DES EAU. UN NOUVEAU CHEMIN POUR LE MONDE. UN ENSEMBLE AMÉLIORÉ, ÉQUILIBRÉ ET HISTORIQUE POUR ACCÉLÉRER L'ACTION CLIMATIQUE

Lors de la COP28, les déclarations suivantes ont également été signées :

- Déclaration des dirigeants des Émirats arabes unis sur un cadre mondial de financement climatique

- Déclaration de la COP28 sur le climat, les secours, le redressement et la paix
- Partenariat pour des transitions justes et l'action climatique sensible au genre
- Coalition pour des partenariats multiniveaux à haute ambition (Champ) pour l'action climatique
- Déclaration des Émirats arabes unis COP28 sur le climat et la santé
- Déclaration d'intention de la COP28 Agriculture durable, systèmes alimentaires résiliants et action climatique Engagement mondial en matière de refroidissement pour la COP28
- Engagement mondial en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique
- Déclaration commune de la COP28 sur le climat, la nature et les populations <https://www.cop28>

2023 Breakthrough Agenda



En 2024, la Championne de haut niveau des Nations Unies sur le changement climatique aux Émirats arabes unis, COP28 Son Excellence Mme Razan Al Mubarak et la Championne de haut niveau des Nations Unies sur le changement climatique en Azerbaïdjan, pour la prochaine COP29, Mme Nigar Arpadarai, poursuivent les efforts de ses prédécesseurs sur le changement climatique.

L'Agenda révolutionnaire 2023 envisage une collaboration internationale entre les gouvernements, les régions, les villes, les entreprises, les investisseurs et la société civile, pour garantir que les transitions vers une économie à faibles émissions de carbone soient plus rapides, moins difficiles, moins coûteuses et génèrent des profits plus élevés.

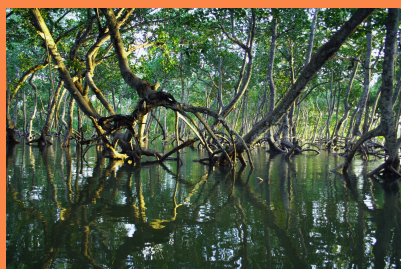
Plus de quarante pays se sont engagés à travailler ensemble dans tous les secteurs émetteurs pour accélérer le développement et la mise en œuvre de technologies propres et de solutions durables, en garantissant qu'elles soient abordables et accessibles à tous.

<https://climatechampions.unfccc.int/system/breakthroughs/> Les secteurs sont regroupés selon les thèmes suivants :

Quelques objectifs spécifiques pour des thématiques liées à la Nature et utilisation des terres sont:

- Diminuer la déforestation et la mise à l'échelle des solutions basées sur la nature (SNB)
- Garantir les droits des communautés autochtones et locales, protéger 45 millions d'hectares, restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées et gérer durablement les forêts et autres biomes terrestres
- Pivoter vers une utilisation positive des terres, de l'alimentation et de l'agriculture qui favorise les solutions fondées sur préservation de la nature
- Réduire 10 Gt (1 000 000 000 de tonnes) de CO₂e grâce à des solutions basées sur la nature, notamment la protection de 45 MHa (1 000 000 d'hectares), la restauration de 350 MHa (1 000 000 d'hectares) de terres et améliorer le système alimentaire.

Quelques objectifs spécifiques pour des thématiques liées aux zones océaniques et côtières sont:



- Investir 4 milliards de dollars pour mettre un terme aux pertes et restaurer la moitié ou la double protection de 17 millions d'hectares de mangroves.
- Dans le secteur des énergies renouvelables océaniques, installer au moins 380 GW de capacités marines, tout en établissant des objectifs et des mesures permettant d'obtenir des résultats nets positifs en matière de biodiversité et en mobilisant 10 milliards de dollars de financements concessionnels pour les économies en développement. développement atteindre cet objectif.



- Assurer l'avenir d'au moins 125 000 km² de récifs coralliens tropicaux d'eau peu profonde grâce à un investissement d'au moins 12 milliards de dollars pour soutenir la résilience de plus de 500 millions de personnes dans le monde d'ici 2023.
- Fournir au moins 4 milliards de dollars pour soutenir les systèmes alimentaires aquatiques qui contribuent à des écosystèmes sains et régénérateurs et soutiennent la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 3 millions de personnes.
- Investir au moins 72 000 000 \$ pour garantir l'intégrité des écosystèmes océaniques en protégeant, en restaurant et en conservant au moins 30 % de l'océan pour le bénéfice des populations, du climat et de la nature.

Ocean Pavilion

L'océan est le plus grand espace vital sur Terre et un élément fondamental de notre système climatique planétaire. Mais l'activité humaine, notamment sous forme d'émissions de gaz à effet de serre qui nuisent continuellement au niveau de la mer et l'acidité des océans interfèrent avec la capacité de l'océan à soutenir la vie marine et terrestre et entravent le développement durable à l'échelle mondiale.



Le Pavillon Climat Océan de la COP28 est un service de plateforme dynamique d'apprentissage et de collaboration qui a favorisé l'interaction entre les scientifiques et les décideurs politiques dans la recherche collective de solutions à certains des défis mondiaux les plus urgents. Lors de la COP26, le premier Pavillon des Océans visait à accroître la visibilité de l'océan et à montrer pourquoi l'océan est important dans les négociations sur le climat et pour toute vie sur notre planète.

Lors de la COP28 de Dubaï, les partenaires et associés du Pavillon de l'Océan ont signé la Déclaration sur l'Océan, appelant les dirigeants du monde à :

- Améliorer les estimations de l'inventaire mondial et les mesures des progrès vers les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris en fournissant de meilleures mesures des flux de carbone à travers l'océan et une vue plus complète du système océan-climat de la Terre.
- Mettre en œuvre une surveillance, un reporting et une vérification robustes et coopératifs des stratégies nouvelles et émergentes d'élimination du dioxyde de carbone dans les océans afin de garantir des progrès mesurables vers des

émissions négatives nettes tout en protégeant les écosystèmes océaniques critiques.

- Élargir les capacités d'observation pour mesurer l'ensemble le plus large possible de variables climatiques et biologiques essentielles pour mieux comprendre et gérer les impacts du changement climatique sur la répartition de la vie océanique, la santé des écosystèmes marins, la biomasse et la biodiversité.
- Renforcer les capacités des nations insulaires et des pays en développement et affiner les méthodologies pour prendre en compte les contributions des fonctions naturelles de l'océan et de l'économie bleue à la stabilisation du climat grâce à des contributions déterminées au niveau national et à des plans nationaux d'adaptation.

<https://oceanpavilion-cop.org/dubai-ocean-declaration/> :

2024 COP29 Baku, Azerbaijan

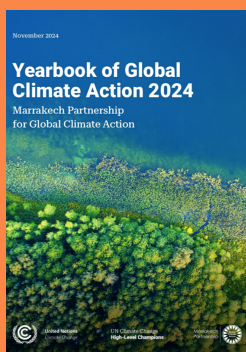


COP29 s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 24 novembre 2024. Après deux semaines d'intenses négociations et plusieurs années de travaux préparatoires, elle s'est conclue par un nouvel accord sur des objectifs financiers appelant les pays développés à fournir 300 milliards de dollars par an. aux pays en développement. d'ici 2035 pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et protéger les vies et les moyens de subsistance des impacts

croissants du changement climatique. « J'espérais un résultat plus ambitieux – tant en termes de financement que d'atténuation – pour relever le défi majeur auquel nous sommes confrontés », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans sa déclaration à la COP29. « Mais cet accord constitue une base sur laquelle construire. » <https://www.un.org/en/climatechange/cop29>.

La COP29 est également parvenue à un accord sur les marchés du carbone pour aider les pays à mieux réaliser leurs plans climatiques.

La Conférence a franchi une étape décisive pour faire entendre la voix des peuples autochtones et des communautés locales dans l'action climatique, en adoptant le plan de travail de Bakou [Baku Workplan](#) et a marqué une étape importante lorsque des espaces dédiés ont été créés pour garantir la participation significative des enfants au Forum sur le climat dirigé par les jeunes pour le climat. première fois.



Lors de la COP29, les champions de haut niveau des Nations Unies pour le changement climatique, Excellence Mme Razan Al Mubarak et Mme Nigar Arpadarai, ont présenté l'Annuaire 2024 de l'action mondiale pour le climat. [2024 Yearbook of Global Climate Action](#)

Simon Stiell, Secrétaire exécutif de l'ONU Changement climatique, a conclu en disant : « Nous devons fixer notre objectif et redoubler d'efforts sur la route de Belem (Brésil, où se tiendra la COP30)... L'Accord de Paris de l'ONU est le radeau de sauvetage de l'humanité. ... nous avançons ensemble dans ce voyage.

Déclaration sur les océans de la COP29

L'océan est essentiel pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation climatiques de la 29e Conférence des parties à la CCNUCC a été lancée au Pavillon des Océans de la COP29. Il s'agit du plus grand puits de carbone de la planète et absorbe actuellement entre un quart et un tiers des émissions de dioxyde de carbone d'origine humaine et 90 % de la chaleur générée par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre.



C'est pourquoi les solutions climatiques basées sur les océans peuvent offrir d'importantes opportunités pour maintenir l'objectif crucial de 1,5°C à portée de main.

La communauté mondiale devrait donner la priorité aux actions basées sur les océans qui soutiennent les progrès vers les priorités communes des COP en matière de climat, de biodiversité et de désertification, notamment :

- Élargir la collaboration internationale ;
- Améliorer le financement public et privé.
- Renforcer les capacités et l'accès ;
- Améliorer la sensibilisation au rôle de l'océan dans les systèmes planétaires.

<https://oceanpavilion-cop.org/baku-ocean-declaration/#signatories>

Conclusion

Le précieux héritage des peuples autochtones et des communautés locales, des passionnés, des scientifiques, des économistes et des dirigeants mondiaux, ainsi que la reconnaissance de la contribution de la société civile, des entreprises et des jeunes à sécuriser la vie sur la planète pour nos enfants et les générations futures, montre des progrès.

Les peuples autochtones ont un lien profond avec la Terre mère et respectent toutes les créatures vivantes. Leurs connaissances sont une grande source de sagesse, d'orientation et d'inspiration.

« Nous devons protéger les forêts pour nos enfants, petits-enfants et enfants à naître. Nous devons protéger les forêts pour ceux qui ne peuvent pas parler pour eux-mêmes, comme les oiseaux, les animaux, les poissons et les arbres ». Qwatsinas (chef héréditaire Edward Moody), Nation Nuxalk: <https://www.allgreatquotes.com/protect-the-forests-for-our-children/>

L'UICN, BirdLife, Nature Conservancy, WWF, Greenpeace, Conservation International, Half-Earth Project et d'innombrables ONG, dont des scientifiques, des jeunes et la société civile, travaillent avec les gouvernements nationaux et locaux pour atteindre d'ici 2030 les objectifs et cibles du GBF, en particulier :

Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés

Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers

L'UICN, le réseau environnemental le plus vaste et diversifié au monde, avec ses 18 000 experts internationaux, dirigés par S.E. Mme Razan Al Mubara, actuelle co-championne de haut niveau des Nations Unies sur le changement climatique pour la COP27 et la COP28, travaille sans relâche pour défendre

les programmes orientés vers des solutions fondées sur la survie de la nature comme étant essentiels à la mise en œuvre des ODD (Objectifs de développement durable) et de l'Accord de Paris :

Maintenir la limite de température mondiale de 1,5 °C

Nos remerciements à ceux qui ont participé aux rencontres internationales. Un grand pas a été franchi grâce aux rencontres et ententes internationales pour protéger et conserver la vie sur notre planète bleue. Merci à ces participants de la première Conférence sur l'environnement humain à Stockholm, en Suède, en 1972, avec 1 200 délégués représentant 113 pays, à ceux de la COP28 de la CCNUCC des Émirats arabes unis à Dubaï, en 2023, avec 80 000 participants officiels, où 198 participants ont signé le Consensus des Émirats arabes unis.

À Dubaï, ils étaient tous ensemble confrontés aux défis mondiaux et travaillant à la recherche de solutions. “Nous avons montré que l'humanité peut s'unir pour aider l'humanité “ J'espère que l'esprit de partenariat, d'inclusion et de paix qui vous a accueilli ici aux Émirats arabes unis vous accompagnera depuis cet endroit et perdurera pour le bien-être de toute l'humanité ”, a déclaré le président de la COP28, le Dr Sultan Al Jaber, lors de la plénière de clôture.

Les quatre grands défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés cette décennie sont: le développement durable, la conservation et la protection de la biodiversité, un océan propre, sain, résilient et productif, et le changement climatique. Il est nécessaire de continuer à renforcer la collaboration entre les gouvernements, les scientifiques, les économistes, les dirigeants mondiaux, la société civile, les entreprises et les jeunes pour agir et créer des solutions.

Que pourrions-nous faire pour protéger la « Terre mère » et vivre en harmonie avec la nature? La vision de GFB : « D'ici 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, restaurée et

utilisée judicieusement, en maintenant les services écosystémiques, en maintenant une planète saine et en apportant des avantages essentiels à tous. »

1) Apprenez de la sagesse des peuples autochtones, des communautés locales et de nos ancêtres à propos :

Du respect de la nature.

De la connaissance et de l'usage des plantes médicinales.

De la manière de prendre soin de la terre, de l'eau et de l'air

2) Contribuez à garder l'air frais :

- Marcher, faire du scooter, du vélo et utiliser les transports en commun
- Ne prendre que les vols essentiels
- Participer à des réunions virtuelles au lieu de voyager
- Planter des arbres
- Encourager l'utilisation d'arbres de Noël vivants
- Changer nos habitudes de consommation en produisant et en achetant uniquement des choses essentielles
- Éviter les pulvérisations d'aérosols

3) Prenez soin de l'eau qui coule des sources, à travers les ruisseaux et les rivières jusqu'aux océans :

- Rincer immédiatement notre tasse, nos assiettes et nos ustensiles, comme les Japonais nettoient leur tasse de thé
- Éviter les savons chimiques
- Utiliser des solutions de nettoyage traditionnelles comme le citron pour éliminer la graisse (les ustensiles de cuisine seront aussi propres que les feuilles des arbres à chaque fois qu'il pleut)
- Changer notre consommation de bouteilles, contenants et sacs en plastique
- Donner la préférence à des sports nautiques tels que : Kayak, canoë et voile
- Réutiliser les paniers et les récipients en verre

4) Veillez à maintenir un sol sain :

- En apprendre davantage auprès des peuples autochtones sur la façon de prendre soin de la « Terre mère »
- Partager ses connaissances sur les plantes médicinales
- Semer et planter des fleurs, des légumes et des fines herbes à la maison ou dans des jardins communautaires
- Composter
- Se joindre aux communautés environnementales, aux organisations régionales et nationales.

5) Profitez des créatures vivantes qui nous entourent :

- Connaître le cycle de vie de chaque espèce que nous rencontrons
- Admire les papillons
- Observer les abeilles mellifères, qui pollinisent 84 % de notre alimentation (avec leurs ailes battant 230 fois par seconde, les abeilles volent environ 3 fois l'orbite de la Terre pour récolter 2 livres de miel au cours de leur vie)
- Souffler sur les mouches qui s'approchent de nous et les chasser avec de la fumée, comme le faisaient nos ancêtres
- Devenir amis avec chaque oiseau qui vient chanter
- Être curieux de savoir jusqu'où voyagent ceux que nous voyons et écoutons
- Câliner les créatures domestiques
- Découvrir de nouvelles créatures dans les ruisseaux, les rivières et les lacs.

6) Découvrez les êtres vivants loin de nous :

- La migration des éléphants, des girafes, des gnous et des caribous
- Les océans où nagent baleines, requins, raies, tortues marines, saumons et esturgeons
- Les continents à travers le vol des oies, des sternes arctiques et des minuscules papillons monarques. Connaissance des périodes et de la durée de leur voyage

- L'adaptation des mammifères à la toundra arctique gelée : ours polaire, renard arctique, lièvre arctique, renne, bœuf musqué et carcajou
- La vie extraordinaire des créatures aquatiques arctiques : orques, narvals, bélugas, morses, phoques, ainsi que des oiseaux : macareux, lagopèdes, pygargues à tête blanche et sternes arctiques
- Découverte des oiseaux marins de l'Antarctique : la petite sterne arctique (qui vole à 40 000 km de l'Arctique), le grand albatros waldering, le cormoran huppé, le bec-gaine neigeux, le goéland varech, l'océanite de Wilson
- Admirer la diversité et la vie des manchots en Antarctique
- S'émerveiller du colossal calmar antarctique, de la pieuvre géante antarctique et du petit krill
- Se familiariser avec les phoques de l'Antarctique : l'éléphant du Sud, le crabier, le phoque à fourrure antarctique, le léopard, le Ross et le Weddell
- Admirer les créatures des Galápagos : les fous bleus et à pieds roseaux, flamants roses, frégates, otaries à fourrure et otaries, tortues géantes, tortues de mer vertes, iguanes marins, iguanes terrestres roses et crabes Sally Lightfoot colorés
- Être surpris par les chants uniques des Mutton Birds toute la nuit, nichant sous terre dans le sud de la Grande Barrière de Corail de Heron Island en Australie.
- Rencontrer les kangourous qui courent s'occupant de leurs bébés dans leurs poches ventrales et les koalas en Australie
- À la découverte des oiseaux d'Asie du Sud : l'oiseau de paradis de Wilson, l'oiseau de paradis royal, l'oiseau de paradis à douze fils, le petit oiseau de paradis, l'aigle faucon de Java, le touraco de Livingstone, le grand drongo à queue en raquette, l'étourneau de Bali, le Cacatoès à crête saumon, le grand calao, le pie bleue à bec rouge, le moucherolle du paradis asiatique,
- En savoir plus sur la vie des pandas
- Communiquer avec des dauphins amicaux et de puissantes baleines partout dans les océans
- «Si vous parlez aux animaux, ils vous parleront et vous vous connaîtrez. Si vous ne leur parlez pas ne vous ne leurs

connaîtras pas, et ce que vous ne sais pas vous auriez peur. Ce qu'on craint, on le détruit.» Chief Dan George: https://www.goodreads.com/author/quotes/644321.Dan_George

7) Bénéficiez de l'énergie du ciel et de la terre :

- Éteignez les lumières lorsque vous n'en avez pas besoin.
- Utilisez des lampes solaires, des chargeurs et des génératrices à la maison.
- Émerveillez-vous devant la beauté du lever et du coucher du soleil quotidiens.
- Découvrez l'influence de la Lune sur la Terre.
- Suivez le mouvement des planètes et des étoiles la nuit.
- Soyez conscients du bonheur et de la paix.

Rappelez-vous chaque jour dans « Quel monde merveilleux! » nous vivons et dont nous prenons soin pour les générations à venir.

<https://youtu.be/auSo1MyWf8g?si=wXRvikMtGQe9XJO6>

« La terre n'appartient pas à l'homme ; l'homme appartient à la terre » — Chef Seattle <https://www.brainyquote.com/authors/chief-seattle-quotes>

Acronyms

ASB	Accès au partage des avantages
BBNJ	Biodiversité au-delà de la juridiction nationale
CBD	Convention sur la diversité biologique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur les espèces migratrices
COP10	UNCBD Nagoya, Japon 2010
COP15	UNCBD Kunming-Montréal 2022
COP21	CCNUCC Accord de Paris 2015
COP22	CCNUCC Marrakech 2016
COP26	CCNUCC Glasgow 2021
COP27	CCNUCC Sharm el-Sheikh 2022
COP28	CCNUCC Dubaï 2023
ES	Services écosystémiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GBIF	Global Biodiversity Information (Information mondiale sur la biodiversité)

GEF	Global Environmental Facility (Fonds pour l'environnement mondial)
GFANZ	Glasgow Financial Alliance for Net Zero (Alliance financière de Glasgow pour le net zéro)
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
ICBP	Conseil international pour la protection des oiseaux
COI	Commission océanographique intergouvernementale
IODE	The International Oceanographic Data and Information Exchange
IOI	International Ocean Institute
IPBES	Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
IPLC	Indigenous Peoples and local communities (Peuples autochtones et communautés locales)
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
CBI	Commission baleinière internationale
JBF	Fonds japonais pour la biodiversité
KMGBF	Cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal
PMA	Pays les moins avancés

OVM	Organismes vivants modifiés
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
OBIS	Système d'information sur la biodiversité océanique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
SIDS	Petits États insulaires en développement
SURGe	Sustainable Urban Resilience for the next Generation (résilience urbaine durable pour la prochaine génération)
ONU	Organisation des Nations Unies
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNCLOS I	Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNGA	Assemblée générale des Nations Unies

UNOD	Décennie des Nations Unies de l'océan
SMC	Stratégie mondiale de la conservation
WCDE	Commission mondiale du développement et de l'environnement
WWF	Fonds mondial pour la nature

Glossaire

Acceptation ou approbation

Les instruments “d’acceptation” ou “d’approbation” d’un traité ont le même effet juridique que la ratification et expriment donc le consentement d’un Etat à être lié par un traité. Il est utilisé lorsque, au niveau national, le droit constitutionnel n’exige pas que le traité soit ratifié par le chef de l’Etat.

Adhésion

L’adhésion est l’acte par lequel un Etat accepte l’offre ou la possibilité de devenir partie à un traité déjà négocié et signé par d’autres Etats. Elle a le même effet juridique que la ratification. L’adhésion intervient généralement après l’entrée en vigueur du traité.

L’adoption

L’adoption est l’acte formel par lequel la forme et le contenu du texte d’un traité proposé sont établis.

Accord

Un accord est une manifestation d’assentiment mutuel entre deux ou plusieurs personnes.

Biodiversité

La biodiversité est un terme qui représente la variété totale de la vie sur terre : des milliers d’habitats sauvages différents, des millions d’espèces différentes, des milliards d’individus différents et des billions de caractéristiques différentes qu’ils possèdent tous. Plus la biodiversité est grande, plus la vie sur terre est en sécurité, y compris la nôtre.

Conférence des parties (COP)

La COP est l’organe décisionnel suprême d’une convention, composé de tous les gouvernements et organisations d’intégration économique régionale qui l’ont ratifiée. Ils examinent la mise en œuvre de la Convention et de tout autre

instrument juridique adopté par la COP et prennent les décisions nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention, y compris les dispositions institutionnelles et administratives.

Convention

Une convention est un instrument multilatéral de nature législative, codificatrice ou réglementaire. Les conventions sont généralement négociées sous les auspices d'entités internationales ou d'une conférence d'États.

Déclaration

Le terme "déclaration" est utilisé pour indiquer que les parties n'ont pas l'intention de créer des obligations contraignantes mais veulent simplement déclarer certaines aspirations.

Dépôt

Après la conclusion d'un traité, les instruments écrits, qui fournissent une preuve formelle du consentement à être lié, ainsi que les réserves et les déclarations, sont placés sous la garde d'un dépositaire.

Services écosystémiques

Biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être y compris la nourriture et l'eau, la sécurité, la santé et l'économie.

Entrée en vigueur

Entrée en vigueur d'un accord international qui devient juridiquement contraignant pour les États qui l'ont ratifié ou qui y ont adhéré. En règle générale, les dispositions du traité déterminent la date d'entrée en vigueur du traité.

Contenu thermique : La quantité d'énergie thermique disponible pour être libérée par l'utilisation d'une unité physique spécifique d'une forme d'énergie (par exemple, une tonne de charbon, un baril de pétrole, un kilowattheure d'électricité, un pied cube de gaz naturel ou une livre de vapeur).

Connaissances autochtones et locales

Les connaissances, compétences et philosophies développées par des sociétés ayant une longue histoire d'interaction avec l'environnement national. Ces connaissances font partie intégrante d'un complexe culturel qui englobe également la langue, les systèmes de classification, les pratiques d'utilisation des ressources, les interactions sociales, les rituels et la spiritualité.

Jurisdiction

Territoire à l'intérieur duquel un tribunal ou une agence gouvernementale peut exercer son pouvoir de manière appropriée.

Parties prenantes (Stakeholders)

Une partie prenante est une personne, un groupe ou une organisation ayant un intérêt direct dans la prise de décision et les activités d'une entreprise, d'une organisation ou d'un projet.

Protocole

Un accord moins formel qu'un "traité" ou une "convention". Un protocole est un instrument qui crée des obligations juridiquement contraignantes en droit international. Dans la plupart des cas, ce terme englobe un instrument subsidiaire à un traité.

Ratification

La ratification définit l'acte international par lequel un Etat indique son consentement à être lié par un traité.

Satoyama

En japonais, Satoyama fait référence à des forêts ou des prairies gérées (yama) adjacentes à des villages (sato).

Solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature s'appuient sur la nature et le pouvoir des écosystèmes sains pour protéger les

personnes, optimiser les infrastructures et préserver un avenir stable et riche en biodiversité.

Souveraineté

La souveraineté est un concept politique qui fait référence au pouvoir dominant ou à l'autorité suprême. Dans une monarchie, le pouvoir suprême réside dans le "souverain" ou le roi. Dans les démocraties, le pouvoir souverain appartient au peuple et est exercé par des organes représentatifs tels que le Congrès ou le Parlement.

Traité

Accord formel contraignant, contrat ou autre instrument écrit qui établit des obligations entre deux ou plusieurs sujets de droit international (principalement des États et des organisations internationales).

Suggestions de lectures complémentaires

Sagesse amérindienne

Toutes les grandes citations Amérindiens <https://www.allgreatquotes.com/protect-the-forests-for-our-children/>

Chef Seattle. Citations du chef Seattle. Citations de Brain Quotes <https://www.brainyquote.com/authors/chief-seattle-quotes>

Citations de Dan George. Goodreads https://www.goodreads.com/author/quotes/644321.Dan_George

Personnes passionnées

Borgese, E.M.(1985). *L'avenir de l'océan* : Rapport au Club de Rome. Harvest House.

Borgese, E. M. (1998). *The oceanic circle : governing the seas as a global resource*. <https://digitallibrary.un.org/record/482872?v=pdf>

Borgese, E. M. (1977). *La Planète Mer*. Seuil ; Seuil edición.

Borgese, E. M., & Facey, L. (1994). *Chairworm & supershark*. The Mill Press.

Carson, R. (1950). *La mer qui nous entoure*. Oxford University Press

Carson, Rachel (1955). *Le bord de la mer*. First Marine Books

Carson, R. (1952). *Sous le vent de la mer*. Penguin Classics ; Revised edición (2007) 208 pages

Carson, R.(1962). *Printemps silencieux et autres écrits sur l'environnement*. Library of America.

Figueres, C & Robert-Carnac, T. (2020). *The Future we Choose : Survivre à la crise climatique* Alfred A.Knopf.

McCoy M. K. (2024). *Study: How nature can fight climate change — and how it can't*. CONSERVATION INTERNATIONAL. [Study: How nature can fight climate change — and how it can't](#)

National Geographic Society. (1983). *People's and Places of the Past*. L'Atlas culturel illustré du monde antique de National Geographic. pages 8-19.

Protéger la nature, Protéger la vie. (2021). Greenpeace Canada.. <https://www.greenpeace.org/static/planet4-canada-stateless/2022/06/e0df35a4-greenpeace-rapport-protéger-la-nature-protéger-la-vie.pdf>

IOI *THE FOUNDER OF IOI: Elisabeth Mann Borgese*. IOI, Malte <https://www.ioinst.org/elisabeth-mann-borgese/>

Tollefson, J. (2015). *CHRISTIANA FIGUERES : Gardien du climat*. Un leader dynamique a tracé la voie vers un nouvel accord mondial sur le climat. 365 jours: Nature's 10 Nature volume 528, pages 459-467 (2015).

Wilson, E. O. (2016) : *La moitié de la Terre : Our Planet's Fight for Life* (La lutte pour la vie sur notre planète). Liveright Publishish Corporation, New York.

UNESCO. *L'éducation transforme la vie*. <https://www.unesco.org/fr/education>

World Wildlife Fund. <https://www.worldwildlife.org/>

Premiers accords visant à protéger la vie sur Terre

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) 1979. <https://www.cms.int/fr/species>

La Convention sur les zones humides. <https://www.ramsar.org/fr>

Histoire de la CIPV. Convention internationale pour la protection des végétaux. FAO et CIPV. <https://www.ippc.int/fr/history-of-the-ippc/>

Commission baleinière internationale. <https://iwc.int/fr/>

“Célébrer la vie! Exposition du 50e anniversaire UNESCO.org. <https://www.unesco.org/mab/50anniversary/fr>

La CITES en bref: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
<https://cites.org/fra/disc/what.php>

Première conférence sur l'environnement humain

Notre avenir à tous: Rapport de la Commission mondiale de l'environnement. <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>

Nations Unies. (NU) Conférence des Nations unies sur l'environnement humain, Stockholm 1972. Nations unies.
<https://www.un.org/fr/conferences/environment/stockholm1972>

Stratégie mondiale de la conservation. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/wcs-004.pdf>

Protection de la vie marine

Muller-Karger, Frank et al. (2023). *Marine Life 2030: building global knowledge of marine life for local action in the Ocean Decade*. ICES Journal of Marine Science, Volume 80, Issue 2, March 2023.
<https://doi.org/10.1093/icesjms/fsac084>

NU (2002) *Océans : La source de la vie. Convention des Nations unies sur le droit de la mer, 20e anniversaire (1982-2002)* New York.
https://www.un.org/depts/los/convention_agreements/convention_20years/oceanssourcedevie.pdf

NU. (2002). *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable Afrique, 26 août - 4 septembre 2002*. <https://undocs.org/fr/A/CONF.199/20>

NU. Première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer 1958. https://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/acte_final_fr.pdf

f

NU. (2023). *Au-delà des frontières : pourquoi le nouveau traité sur la haute mer est essentiel pour le monde entier*.
<https://news.un.org/fr/story/2023/06/1136227>

Ocean & Law of the Sea. United Nation. Division for Ocean Affairs and The Law of the Sea <https://www.un.org/depts/los/Links/Links-home.htm>

UNESCO. Décennie des Nations Unies pour l'océanographie au service du développement durable (2023) Vision et mission. Réaliser l'océan que nous voulons d'ici 2030, Paris. <https://oceandecade.org/vision-mission/>

Sommets pour le développement et la conservation

Betteli, P. (2021). *What the World Learned Setting Development Goals*. IISD Earth Negotiation Bulletin 10 pages. <https://www.iisd.org/system/files/2021-01/still-one-earth-MDG-SDG.pdf>

NU. Département des affaires économiques et sociales. Développement Durable Les 17 objectifs. Pour transformer le monde. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

NU. (2015). Sommet des Nations Unies sur le développement durable, du 25 au 27 septembre 2015, New York <https://www.un.org/fr/conferences/environment/newyork2015>

Conservation de la diversité biologique

OCDE *Une vue d'ensemble du financement mondial de la biodiversité Avril 2020 Organisation de coopération et de développement économiques*. <https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/report-a-comprehensive-overview-of-global-biodiversity-finance.pdf>

Active Wilde. (2022). *Antarctic Animals List With Pictures & Facts, Species Found In Antarctica*. <https://www.activewild.com/antarctic-animals-list/>

Active Wilde (2019). *Arctic Animals List with Pictures & Facts: Discover Amazing Animals that Life In the Arctic*. <https://www.activewild.com/arctic-animals-list/>

Promouvoir les droits des femmes, l'égalité des genres et l'avenir de la biodiversité dans le cadre mondial pour la biodiversité après 2020 (2021) Women4Biodiversity, 42 pages. <https://www.women4biodiversity.org/advancing-womens-rights-gender-equality-and-the-future-of-biodiversity/>

Biodiversité et développement durable.(2002). CBD News Supplement. Secrétariat de la Convention sur la diversité

biologique, Montréal. <https://www.cbd.int/doc/newsletters/news-sd-suplement-en.pdf>

Objectifs et cibles de la biodiversité pour le Canada en 2020
BiodivCanada Cat. No: CW66-524/2016E-PDF ISBN:
978-0-660-04248-0. <https://www.biodivcanada.ca/>

Biosafety Protocol News. Joint Cartagena Protocol on Biosafety 2017/2018, numéro 13. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. <https://bch.cbd.int/protocol/outreach/newsletter/bpn-13-low-en.pdf>

Biosafety Protocol News.(2023). Dernier numéro : N° 18 - 2023
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal
https://bch.cbd.int/protocol/cpb_newsletter.shtml

Business For Nature. (2022). *COP15 Déclaration des entreprises pour l'évaluation et la divulgation obligatoires*. <https://www.businessfornature.org/cop15-business-statement>

Business for Nature. (2022). *Financing Our Survivable: Construire une économie positive pour la nature grâce à la réforme des subventions*. <https://www.businessfornature.org/news/subsidy-reform>

Stratégie canadienne de la biodiversité (1995) BiodivCanada
Stratégie canadienne de la biodiversité. Réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique ISBN 0-662-23221-6
Catalogue No. En21-134/1995E. 86 pages

CBD. *2011-2020 United Nations Decade on Biodiversity. Living in harmony with nature*. <https://www.cbd.int/2011-2020/>.

CBD Convention on Biological Diversity. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. <https://www.cbd.int>

The Convention on Biological Diversity. From Conception to Implementation. (2004). News Special Edition.. Secretariat of the Convention on Biological Diversity. Montréal, 42 pages. <https://www.cbd.int/doc/publications/CBD-10th-anniversary.pdf>

CBD Booklets and Brochures <https://www.cbd.int/programmes/outreach/awareness/publications.shtml?grp=xc>

CBD Periodical Publications. *Newsletters*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique <https://www.cbd.int/doc/newsletters#tab=0>

CDB. (2000). *Assurer la pérennité de la vie sur terre. Comment la Convention sur la diversité biologique promeut la nature et le bien-être humain*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 14 pages: <https://www.cbd.int/convention/guide/default.shtml?id=next>

Chan, L., Hillel, O., Werner, P., Holman, N., Coetzee, I., Galt, R., and Elmquist, T. 2021 *Handbook on the Singapore Index on Cities' Biodiversity (also known as the City Biodiversity Index)*. Montreal: Secretariat of the Convention on Biological Diversity and Singapore: National Parks Board, Singapore. <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-98-en.pdf>.

EPA Ecosystem Services Enviro Atlas. *What are ecosystem services, and why are they important?* <https://www.epa.gov/enviroatlas/ecosystem-services-enviroatlas-1>

FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2022. *The State of Food Security and Nutrition in the World 2022. Repurposing food and agricultural policies to make healthy diets more affordable*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0639en>.

Gentili, R., Schaffner, U., Martinoli, A., Citterio, S., (2021) Invasive alien species and biodiversity: Impacts and management, *Biodiversity*, 22:1-2, 1-3, DOI: [10.1080/14888386.2021.1929484](https://doi.org/10.1080/14888386.2021.1929484)

Global Biodiversity Outlook 5 (2020). Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 211 pages. <https://www.cbd.int/gbo/gbo5/publication/gbo-5-en.pdf>

Global Youth Biodiversity Network (2016) *CBD in a Nutshell. Global Youth Biodiversity Network. Germany*. https://www.cbd.int/youth/doc/cbd_in_a_nutshell.pdf

IUCN. (2023). *Embracing biodiversity: Paving the way for nature-inclusive cities*. <https://www.iucn.org/story/202305/embracing-biodiversity-paving-way-nature-inclusive-cities>

Kan, N. (2010). *Toward societies in harmony with nature Satoyama* Secretariat of the Convention on Biological Diversity. Montréal pp 4-5. <https://www.cbd.int/doc/newsletters/satoyama/cbd-satoyama-2010-en.pdf>

Kent, W. (2023). *In good news for elephants, Africa's largest savanna elephant population is stable*. *Résultats de la toute première enquête aérienne transfrontalière de la région WWF*.

<https://www.worldwildlife.org/stories/in-good-news-for-elephants-africa-s-largest-savanna-elephant-population-is-stable>

Laird, S. (2015) *Accès and Benefit Sharing: Key Points for Policy Makers- Industrial Biotechnology*. https://www.researchgate.net/profile/Sarah-Laird-6/publication/303315642_Access_and_Benefit_Sharing.

Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. (2011). Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 15 pages <https://www.cbd.int/abs/>

Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. <https://www.cbd.int/nbsap/>

OCDE. (2020). *Vue d'ensemble du financement de la biodiversité dans le monde* Organisation de coopération et de développement économiques. <https://www.unesco.org/fr/education>

Priority Actions to Achive Aichi Target 10 for Coral Reefs and Closely Related Ecosystem (2015) Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal 16 pages. <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-aichi-target-10-en.pdf>

Satoyama. (2010). Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 52 pages. <https://www.cbd.int/doc/newsletters/satoyama/cbd-satoyama-2010-en.pdf>

Satoyama 2. (2011). Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 36 pages. <https://www.cbd.int/doc/newsletters/satoyama/cbd-satoyama-2011-en.pdf>

Smith, J. *An Introduction to Ecosystems Services*. Island Nature Trust. <https://islandnaturetrust.ca/introduction-to-ecosystem-services>

Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 2 pages. <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>

IPBES. (2022). Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on the Sustainable Use of Wild Species of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Fromentin, J.M., Emery, M.R., Donaldson, J., Danner, M.C., Hallosserie, A., Kieling, D., Balachander, G., Barron, E.S., Chaudhary, R.P., Gasalla, M., Halmy, M., Hicks, C., Park,

M.S., Parlee, B., Rice, J., Ticktin, T., and Tittensor, D. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6425599>

Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. 2023 *Targets Quick* Accès. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Montréal <https://www.cbd.int/gbf/targets/1>

The Cartagena Protocol on Biosafety. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique <https://bch.cbd.int/protocol>

La Convention sur la diversité biologique. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal <https://www.cbd.int/convention>

The Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (KMGBF). (2022). Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal <https://www.cbd.int/conferences/2021-2022>

The Convention on Biological Diversity. Year in Review. (2011). Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 60 pages <https://www.cbd.int/doc/reports/cbd-report-2011-en.pdf>

Tristan, T. (2023). *The Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework Oceans & Climate Change*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/OD2023Day1_CBD.pdf

PNUE. (2022). *Nature-based Solutions : Opportunités et défis pour la mise à l'échelle* <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/40783>

PNUE, Projet BCH III : Projet PNUE-FEM "Renforcement des capacités durables pour une participation efficace au BCH". <https://www.unep.org/fr/explore-topics/biosafety/what-we-do/renforcement-des-capacites>

PNUE. (2022). Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15) Bureau exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement Nairobi, Kenya. <https://www.unep.org/fr/conference-des-nations-unies-sur-la-biodiversite-cop-15>

PNUD. (2021). *Accès aux ressources génétiques et partage des avantages. De la théorie à la pratique dans le cadre du protocole de Nagoya*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. <https://www.undp.org/publications/access-genetic-resources-and-benefit-sharing-theory-practice-under-nagoya-protocol>

UNDP, SCBD & UNEP-WCMC. (2021). Creating a Nature-Positive Future. The contribution of protected areas and other effective area-based conservation measures. UNDP: New York, NY. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2021-11/UNDP-UNEP-Creating-a-Nature-Positive-Future-EN.pdf>

UNEP. (2022). Integrated Spatial Planning Workbook. United Nations Development Programme. New York, 92 pages <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-12/UNDP-GEF-Integrated-Spatial-Planning-Workbook.pdf>

WHOI (2020) New study takes comprehensive look at Marine pollution <https://www.whoi.edu/press-room/news-release/comprehensive-look-at-marine-pollution-2/>

Changement climatique

Benduski, M. (2020). Accord de Paris vs Protocole de Kyoto [Tableau comparatif] Care About Climate <https://www.careaboutclimate.org/blog/paris-agreement-vs-kyoto-protocol-comparison-chart>

Championnats du Climat CCNUCC : Percées 2030 : Améliorer nos systèmes ensemble : Un défi mondial pour accélérer les percées sectorielles pour la COP26 - et au-delà. <https://climatechampions.unfccc.int/system/breakthroughs/>

Championnats du climat CCNUCC : La plus grande coalition mondiale d'acteurs non étatiques prend des mesures immédiates pour réduire de moitié les émissions mondiales d'ici 2030. <https://climatechampions.unfccc.int/system/race-to-zero>

Championnats du climat CCNUCC : Course à la résilience. <https://climatechampions.unfccc.int/join-the-race-to-resilience/>

Championnats du Climat CCNUCC : LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE SHARM-EL-SHEIKH <https://climatechampions.unfccc.int/system/sharm-el-sheikh-adaptation-agenda/>

COALITION FOR HIGH AMBITION MULTILEVEL PARTNERSHIPS (CHAMP) FOR CLIMATE ACTION. (2023). <https://www.cop28.com/en/cop28-uae-coalition-for-high-ambition-multilevel-partnerships-for-climate-action>

Merzdorf Jessica (2019) New Studies Increase Confidence in NASA's Measure of Earth's Temperature. Le centre de vol spatial Goddard de la NASA. Centre de vol spatial.

<https://climate.nasa.gov/news/2876/new-studies-increase-confidence-in-nasas-measure-of-earths-temperature/>

CCNUCC (1994) *Qu'est-ce que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ?* <https://unfccc.int/fr/news/la-cop-27-parvient-a-un-accord-decisif-sur-un-nouveau-fonds-peres-et-prejudices-pour-les-pays>.

CNUCC (1997) What is the Kyoto Protocol? <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-kyoto-protocol/what-is-the-kyoto-protocol>

CCNUCC (2015) *Qu'est-ce que l'Accord de Paris?* [L'Accord de Paris | CCNUCC](#)

CCNUCC (2016) COP 22 <https://unfccc.int/fr/node/11431>

CCNUCC (2021) *La COP26 parvient à un consensus sur les actions clés pour lutter contre le changement climatique*

<https://unfccc.int/fr/news/la-cop-26-parvient-a-un-consensus-sur-les-actions-cles-pour-faire-face-aux-changements-climatiques>

CCNUCC. (2022). La COP27, Conférence des Nations Unies sur le changement climatique 2022. <https://unfccc.int/fr/cop27>

CCNUCC. (2023). COP28.-Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. <https://unfccc.int/fr/cop28>

CCNUCC. (2024). *Bienvenue à la Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques de Bakou - COP 29.* <https://unfccc.int/fr>.

Ocean Pavilion. (2023). *COP28 Dubai Ocean Declaration.* <https://oceanpavilion-cop.org/dubai-ocean-declaration>

Ocean Pavillon. (2024). *COP29 Baku Ocean Declaration* <https://oceanpavilion-cop.org/baku-ocean-declaration/#signatories>

Reconnaissance

Ce fut une tâche immense que je me suis donnée d'écrire sur les défis et les solutions auxquels l'humanité est confrontée au cours de ce millénaire. Je suis redevable au Dr Hamdallah Zedan, ancien Secrétaire de la Convention sur la diversité biologique, à Juan Mayr, ancien Président du Protocole de Cartagena, et à Mme Jyoti Mathur-Filipp, ancienne Directrice de la mise en œuvre du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Diversité Biologique (CBD), pour leurs encouragements et leur soutien.

De même, j'exprime ma plus profonde gratitude à Carolina Cáceres, directrice internationale de la biodiversité, de l'environnement et du changement climatique du Canada, à Jean-Marc Gagnon, directeur scientifique du Musée canadien de la nature, à Michel Besner, ancien chercheur en biologie marine, à Frank Müller-Karger, professeur à l'Université de Floride du Sud, Faculté des sciences marines, à Francisco A. Arias-Isaza, directeur d'INVEMAR, Antonella Vassallo, directrice de l'Institut océanique international IOI, à Martín Savard, éducateur de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheur. Ils sont pris le temps de lire des parties du livre et ils ont proposé des commentaires basés sur leurs propres connaissances et expertises.

Je n'aurais pas pu terminer ce livre en français sans l'aide généreuse de Michel Besner, Martin Savard et Ghislaine et Gilles Verpillot.

Mes remerciements à vous tous.

Gloria Rodríguez Zuleta

Crédits photos

:

Couvertures: [iStock.com/Glowin](https://www.istock.com/Glowin) Earth

Introduction: [iStock.com/acongar](https://www.istock.com/acongar); [iStock.com/pilipenkoD](https://www.istock.com/pilipenkoD)

Personnes passionnées: BirdLife International; Inez Forbes; U.S. Fish and Wildlife Service; IOI-Canada; Trevor Ray Hart; Beth Maynor Finch

Première Conférence sur l'Environnement Humain1972: [iStock.com/Deejpilot](https://www.istock.com/Deejpilot); Teigens Fotoatelier / Norsk Teknisk Museum

Protection de la vie marine: [iStock.com/duncan](https://www.istock.com/duncan); NOAA

Sommets pour le développement et la conservation: [iStock.com/Yuri de Mesquita Bar](https://www.istock.com/Yuri%20de%20Mesquita%20Bar); WeCanada; [iStock/OlegAlbinsky](https://www.istock.com/OlegAlbinsky); [iStock.com/Arnold Petersen](https://www.istock.com/Arnold%20Petersen); [iStock.com/Yuri de Mesquita Bar](https://www.istock.com/Yuri%20de%20Mesquita%20Bar); [iStock.com/OlegAlbinsky](https://www.istock.com/OlegAlbinsky)

Conservation de la biodiversité: Aichi Prefecture government Nagoya City government; Julian Haber

Changement climatique Arnaud Bouissou; COP22 Ximena Navarro; [iStock.com/NoelBennett](https://www.istock.com/NoelBennett); NU Cambio Climático Kiara Worth; COP28 -Mahmoud Khaled; Climate Champions.unfccc.int